



NOTE INTRODUCTIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 09 mars 2015

INTRODUCTION	p 2
I. LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL : Toujours un cadre rigide dans un climat morose	p 2
I.1 Le contexte économique : Une croissance mondiale qui devrait s'accélérer très progressivement	
I.2 Le contexte législatif : Un effort sans précédent de l'État visant à ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017	
I.2.1 Les Collectivités Territoriales durement touchées par le nouveau calcul des dotations	
II. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 4
II.1 La philosophie du Budget : tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective dans un contexte contraint	
II.2 Les composantes de la section de fonctionnement	
II.3 La tendance du résultat 2014	
II.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (chapitre 011)	
II.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (chapitre 012)	
II.6. La section de fonctionnement : les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	
II.7. Les recettes	
II.7.1 Les concours financiers de l'État revisités	
II.7.2. Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse	
III LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p 34
III.1 Les composantes de la section d'investissement	
III.2 Etat de la dette	
III.3 Quelques ratios	
IV. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE	p 50
EN RESUME : Une projection dans le futur limitée par l'incertitude des financements publics	p 54

INTRODUCTION

Inutile de rappeler à chacun(e) dans quel contexte financier tendu s'inscrit l'exercice budgétaire de l'année 2015.

Les nombreux articles qui se succèdent dans les magazines d'informations sont en soi suffisamment éloquents pour préciser les contraintes liées à cet exercice et à ceux qui vont suivre : « *budget : une addition salée pour les collectivités* »; « *PLF 2015 : le bloc communal perd encore des recettes* »; « *2015, année de péréquation* »; « *fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme* », etc...

En effet, en 2015, nous sommes devant une réduction conséquente des dotations d'Etat à hauteur de plus de 2 milliards pour le bloc local.

C'est en prenant en compte ces données que le budget 2015, budget de rigueur et limitatif, sera préparé et proposé avec la poursuite des réductions de charges de fonctionnement sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », avec la limitation au strict minimum des charges de personnel sur le chapitre 012 et en particulier en limitant les remplacements, sans oublier un examen approfondi de toutes les charges du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (les subventions, les participations diverses, les indemnités des élus...)

Nous rechercherons encore plus à optimiser nos ressources propres avec une meilleure gestion des biens immobiliers et mobiliers (inventaires, étalement des amortissements, tarifs publics ...).

Même si notre exercice budgétaire 2014 se conclut mieux que l'exercice budgétaire 2013, nous devons rester sur la dynamique créée. La situation financière sera présentée de manière plus détaillée lors de l'examen du compte administratif 2014.

Au moment de la réalisation de ce document support au débat d'orientation budgétaire, l'édition des comptes de gestion du trésorier n'est pas encore réalisée et nous n'avons pas encore connaissance du montant des dotations d'Etat.

I. LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL : Toujours un cadre rigide dans un climat morose

I.1 Le contexte économique : Une croissance mondiale qui devrait s'accélérer très progressivement

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) estime que la croissance de l'économie mondiale devrait progressivement s'améliorer au cours des deux prochaines années mais à un rythme modéré, du fait notamment des difficultés de la zone euro, sur laquelle plane le risque de déflation.

D'après le projet de loi de finances pour 2015, il est signalé que la croissance française aurait atteint +0,4% en 2014 avant de se renforcer pour atteindre +1% en 2015.

L'inflation a ralenti en 2014 (+0,6% et + 0,5% hors tabac) repartirait très progressivement à la hausse en 2015 (+0,9%). C'est sur ce coefficient de hausse que les taxes d'imposition fixées par l'Etat vont augmenter.

DEFINITION DE L'INFLATION:

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

I.2 Le contexte législatif : Un effort sans précédent de l'État visant à ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017

La loi de finances détermine, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

Les trois textes budgétaires adoptés définitivement au Parlement le 18 décembre dernier et validés par le Conseil Constitutionnel ont été publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2014. Le projet de loi de finances pour 2015 et le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019 viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent les collectivités locales. Ainsi, la trajectoire des finances publiques présentée par le Gouvernement doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017. Les collectivités locales contribueront à ce redressement sur la période. Ainsi, après une première décruce de 1,5 milliard d'euros en 2014, le PLF 2015 est marqué par un recul sans précédent des concours financiers de l'Etat de 3,67 milliards d'euros.

I.2.1 Les Collectivités Territoriales durement touchées par le nouveau calcul des dotations

La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'État. Ainsi, le poids de la baisse des dotations sera de 2 071 millions d'euros pour le bloc local (dont 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI), de 1 148 millions d'euros pour les départements et de 451 millions d'euros pour les régions.

Toutefois, elle confirme la progression de la péréquation, destinée à réduire l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus pauvres avec un triplement du rythme de progression de la péréquation verticale à destination des communes pour 2015 et ce, par rapport à 2014, une hausse de 180 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), de 117 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et de 200 millions d'euros pour les crédits de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR).

La loi de finances pour 2015 confirme également la progression des dispositifs de péréquation horizontale dans la sphère communale, avec une progression de 210 millions d'euros pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de 20 millions d'euros pour le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

L'impact de la baisse des dotations devrait donc être réduit pour les communes dont le potentiel financier est inférieur à une fois la moyenne de la strate.

Il est probable que la ville de Saint-Lys pourrait être moins impactée mais au moment de la présentation de ce document support du débat d'orientation budgétaire, nous n'avons aucune donnée en notre possession.

ELEMENTS RELATIFS A LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

La DGF des Communes comprend :

La dotation forfaitaire des Communes : est la principale dotation de l'Etat aux Collectivités Locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie. En 2012 le montant total de la dotation forfaitaire des communes représente 13,5 milliards d'euros.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) : constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux Communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. En 2012, le montant de la DSU s'établit à 1,37 milliards d'euros.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : destinée à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples. En 2012, le montant de la DSR s'établit à 891,3 millions d'euros.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. En 2012, le montant de la DNP s'établit à 764 millions d'euros.

DEFINITIONS

La péréquation est un mécanisme de redistribution financière qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales. Le principe de péréquation territoriale est érigé en objectif de valeur constitutionnelle depuis la révision constitutionnelle de 2003. Il y a deux types de péréquation :

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales. Elle consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une part des ressources prélevées auprès des plus « riches ». Jusqu'à la réforme de 2009, elle concernait la taxe professionnelle. Elle était assurée par divers fonds départementaux, dont les plus importants étaient les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

La « péréquation verticale » est assurée par les dotations de l'Etat, elle vise à répartir équitablement les dotations entre les territoires.

II. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1 La philosophie du budget : tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective dans un contexte contraint

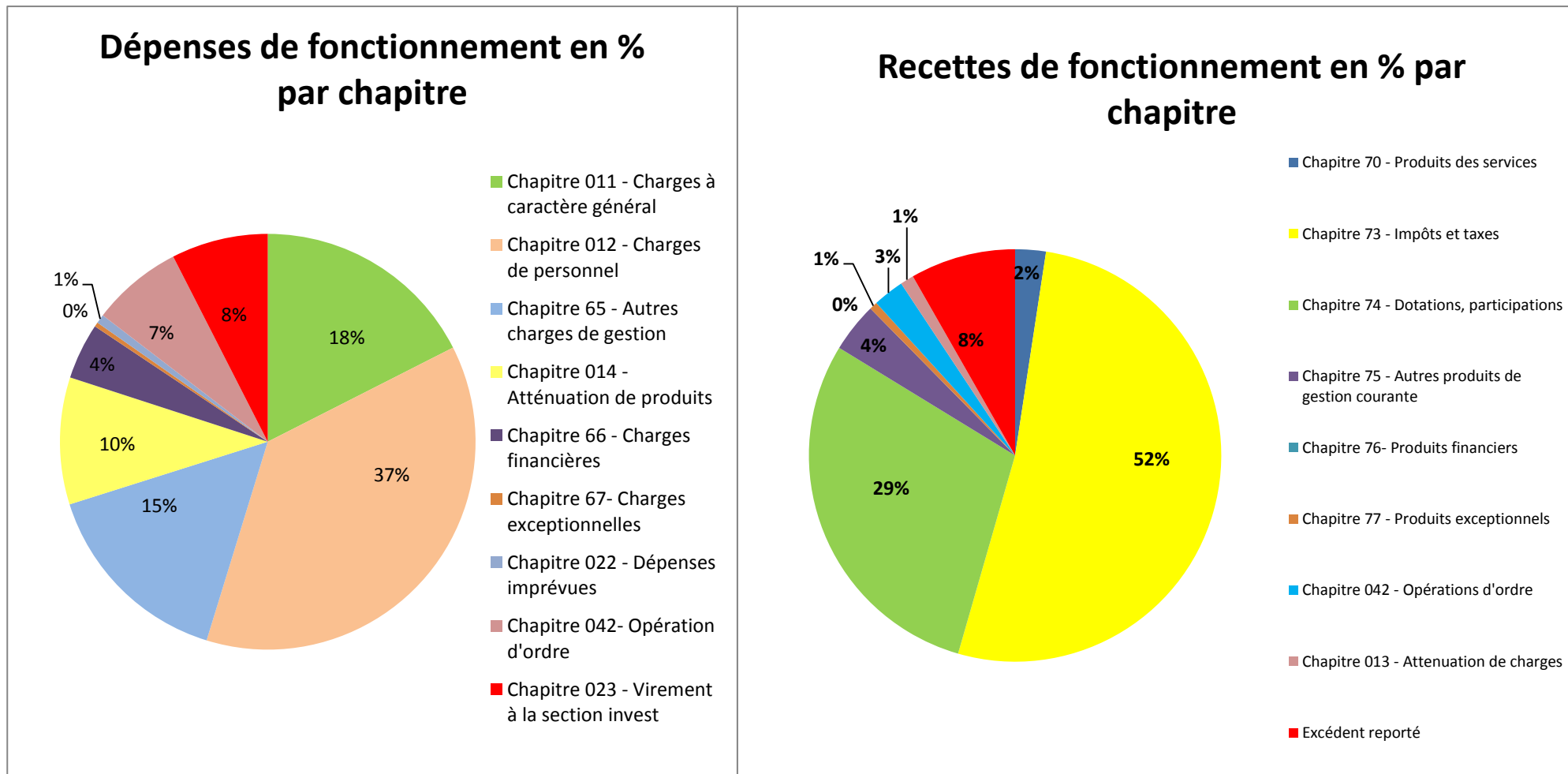
Les axes prioritaires retenus pour l'exercice 2015 seront limités aux dépenses rendues nécessaires voire obligatoires par la réglementation en vigueur, notamment en termes de sécurité. Par ailleurs, seront privilégiées les dépenses effectuées en régie.

Nous pouvons noter que les dépenses de gestion n'ont évolué que de 1,1% par rapport au compte administratif 2013.

L'élaboration du BP 2015 continuera d'être guidée par le respect strict de règles prudentielles. Il s'inscrira dans la rigueur et la maîtrise des dépenses, notamment pour la section de fonctionnement. Ainsi, pour l'exercice 2014, les objectifs de réductions des dépenses, notamment au chapitre 011 « Charges à caractère général » (pour rappel : - 108 091 € entre le CA 2013 et le BP 2014) ont été atteints et même dépassés grâce à l'effort collectif produit par les services.

Pour 2015, nous proposons de maintenir l'effort tout en allégeant la pression sur le chapitre 011. De ce fait, l'effort sera principalement supporté par les chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » et 014 « Atténuation de produits ».

II.2. Les composantes de la section de fonctionnement (ref. budget primitif 2014)



II.3. La tendance du résultat 2014 :

L'exercice 2014 est achevé mais le compte de gestion sur chiffres n'a pas encore été édité.

Le tableau suivant mentionne donc les résultats par section pour l'exercice 2014 et retrace les résultats antérieurs.

n°1 : Tableau d'évolution des résultats des exercices 2002 à 2014 en K€

Résultats CA	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
2002	688	-1013	-325
2003	783	-327	456
2004	824	-1182	-358
2005	978	-616	362
2006	839	587	1426
2007	691	-1277	-586
2008	851	-2052	-1201
2009	585	-1065	-480
2010	820	-1216	-396
2011	1436	-1355	81
2012	1024	-1433	-409
2013	595	-1578	-983
2014*	751	-344	407

*Chiffres provisoires dans l'attente de l'édition du compte de gestion

Le résultat de clôture des deux sections confondues serait de 406 809,53 €. Précisons qu'il s'agit du résultat cumulé sans le solde des RAR (restes à réaliser) en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 197 282 €.

Nous pouvons noter un infléchissement de la tendance qui se caractérise par une amélioration des résultats, notamment pour les deux sections. Le détail des éléments constitutifs de ces RAR est fourni au tableau n°26 (page n°49)

Les perspectives en 2015 : De la rigueur, encore de la rigueur, toujours de la rigueur.

La croissance des dotations sera cette année des plus faible sans aucun doute. Notre budget sera de fait encore un budget de rigueur qui prendra en compte toutes les incertitudes liées à ce contexte particulier que nous traversons depuis 2008 et plus particulièrement ces deux dernières années, tout en sachant que les contraintes financières devraient se prolonger jusqu'au moins 2016/2017.

De ce fait, comme pour les années précédentes et au vu des éléments concernant le contexte socio-politique, tels que présentés de manière sommaire dans notre préambule et les paragraphes supra, nous affirmons notre volonté politique de poursuivre notre pratique d'une gestion au plus juste, qui prend en compte une marge de manœuvre de plus en plus étroite. Ceci nous conduira une nouvelle fois à une politique d'investissement très modeste.

Cette volonté se traduit par la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, la rationalisation des achats et, en appui, le maintien du contrôle par une gestion analytique des énergies sur les bâtiments publics et l'éclairage urbain (voir tableaux comparatifs n°4 et suivants des énergies consommées par les bâtiments mis à disposition des associations).

II.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (chapitre 011)

Le tableau n°2 ci-dessous nous présente l'évolution des charges de fonctionnement. Nous pouvons dire que depuis 2008, nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre.

Nous passons d'une progression moyenne annuelle de 7,32 % à une progression moyenne de 1,83 %.

Pour 2014, nous avons réalisé 30 795 € de travaux en régie. Ils ont porté sur l'aménagement des WC publics à la bascule, la création d'une terrasse au local de la lyonnaise, divers travaux au COSEC (étanchéité toiture, éclairage, pose de douches...) des interventions sur les écoles (alimentation réseau d'eau au Petit Prince, pose dalles de jeux à TABARLY, pose VMC au Gzailla ...).

Ceux-ci sont, en cours d'exercice comptable, inclus dans le budget de fonctionnement principalement au compte 60632 « fournitures de petit équipement ». En clôture de l'exercice, une écriture d'ordre permet la valorisation de ces dépenses de matériel, mais aussi celle de la main d'œuvre qui a été affectée à ces travaux, en investissement. Nous les retrouvons aux comptes 042 en recettes de fonctionnement et au 040 en dépenses d'investissement. Ceci nous permet de récupérer le FCTVA sur les opérations réalisées dans ce cadre-là.

n°2 : Évolution des charges à caractère général (chapitre 011)

ANNEE	MONTANT	%		COMMENTAIRES
2000	793 608			
2001	817 255	2,98%	43,96%	Soit une augmentation de 7,32 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004.
2002	972 701	19,02%		
2003	923 268	-5,08%		
2004	915 227	-0,87%		
2005	1 008 559	10,20%		
2006	1 135 330	12,57%		
2007	1 176 488	3,63%		
2008	1 127 811	-4,14%	11,00%	Soit une augmentation de 1,83% par an sur 7 ans.
2009	1 184 025	4,98%		
2010	1 188 667	0,39%		
2011	1 179 100	-0,80%		
2012	1 289 641	9,38%		
2013	1 372 439	6,42%		
2014	1 251 877	-8,78%		

- **Le soutien à la vie associative : un soutien effectif et durable**

Soutenir la Vie Associative, c'est soutenir le lien social.

Notre ville peut s'enorgueillir de presque une centaine d'associations, soit environ plus de 1 500 bénévoles qui en assurent le bon fonctionnement dans tous les domaines : social, culturel et sportif. Cet engagement associatif est essentiel pour notre Commune. C'est cette vie associative intense qui assure le maillage social et qui contribue à entretenir les liens de proximité.

Toute association subventionnée ou aidée devra respecter un cahier des charges qui rend transparents les droits et devoirs des parties.

Compte-tenu de nos moyens à minima, les associations qui en ont fait la demande selon la procédure établie verront leur subvention stabilisée.

Nous maintenons la démarche mise en place :

- Des critères clairs pour les attributions des subventions ;
- Une procédure d'organisation des manifestations en relation avec les services municipaux concernés ;
- Un secrétariat dédié à la vie associative ;
- Un logiciel de gestion et une procédure transparente pour clarifier l'occupation des salles publiques ;
- Des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations les plus importantes (obligatoires) ;
- Une enveloppe financière dédiée aux projets exceptionnels des associations.

Pour une transparence totale, il sera mis en valeur les participations indirectes à la vie des associations comme : la mise à disposition de locaux, la location complémentaire de chapiteaux, le temps passé par les différents services de la Mairie, les énergies (eau, gaz, électricité), la réalisation de tracts, les coupes, banderoles ... (démarche en cours). Ceci sera réinjecté dans les subventions aux associations.

Dans le contexte économique de réduction des dépenses pour la Collectivité, les exigences qu'elle s'applique seront aussi déployées vers les associations. Il conviendra, dans la concertation, de répercuter directement les économies à générer, en limitant par exemple les impressions.

Nous continuerons à valoriser toutes les actions associatives dans le bulletin de notre commune. Dans cette perspective, les associations seront invitées, voire incitées, à valoriser le temps de bénévolat dans les budgets tant prévisionnels, que les comptes administratifs les concernant.

Nous veillerons à ce que chaque association respecte le cahier des charges de la future Charte de la Vie Associative qui prendra en compte tous les points évoqués ci-dessus dans le cadre de leur budget et des plans de communication.

n°3: Évolution du montant des subventions versées aux associations 2001-2014

ANNEE	MONTANT en €	%
2001	109 655	-
2002	118 220	7,81%
2003	124 019	4,90%
2004	132 750	7,04%
2005	148 084	11,55%
2006	104 588	-29,38%
2007	109 879	5,05%
2008	113 602	3,38%
2009	144 201	+ 26,9% (+0,5%)
	(114201 sans le comité des fêtes)	(comité des fêtes pour 30 000 €)
2010	239 562	66,13%
	(dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes	
	soit 120 064 €)	(ou + 5,13 % sans le comité des fêtes et la MJC)
2011	220 154	-8,10%
	(dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	(ou + 1,68% sans la MJC et le comité des fêtes)
2012	221 675	0,69%
2013	222 244	0,26%
2014	214 058	-3,68%

Commentaires :

De 2001 à 2007, les dotations aux associations n'ont pas augmenté ou si peu (+ 0,2 %).

De 2008 à 2010, + 9,26 % sans l'intégration du Comité des Fêtes et de la subvention spécifique MJC (subvention versée antérieurement par le CCAS)

La Commune participe au financement de la MJC de SAINT LYS de deux façons :

- 1) Une subvention de fonctionnement annuelle qui impacte le chapitre 011 du budget communal. Celle-ci était de 68 643 € en 2011, de 72 643 € en 2012, de 73 513 € en 2013 et 73 508 € en 2014 soit une hausse de 7,09 % sur la période 2011/2014. Cette participation va diminuer sur 2015.
- 2) Une participation annuelle à la fédération régionale des MJC pour la rémunération du poste de directeur et de 2 postes d'animateurs qui impacte le chapitre 012 « charges de personnel » du budget communal. Celle-ci était de 113 613 € en 2011, 118 157 € en 2012, 122 080 € en 2013 et 115 106 € sur 2014 soit une augmentation de 1,31% sur la période. Cette participation va diminuer sur 2015.

Aucune augmentation ne pourra être prise en compte en 2015.

Pour 2015, pour l'ensemble des associations, nous vous proposons de continuer à soutenir la vie associative et maintenir le principe de garder une enveloppe financière destinée des projets spécifiques. Le volume global mandaté en 2015 sera porté à 208 113 €. Pour bénéficier de subventions, les associations devront avoir fourni les documents demandés.

- **Les dépenses relatives à la consommation de fluides dans les bâtiments communaux mis à disposition des associations**

n°4 : Tableau sur les énergies payées en 2012 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2012				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	2 622,87 €		679,28 €	3 302,15 €
PAJ	386,52 €	185,42 €		571,94 €
Boulodrome (petit bâtiment)			70,51 €	70,51 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	553,97 €	2 789,93 €	175,12 €	3 519,02 €
Moulin	70,12 €		68,61 €	138,73 €
Stade de rugby	6 017,27 €	768,17 €	5 124,79 €	11 910,23 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	8 322,71 €		6 213,26 €	17 736,65 €
Terrain de foot entrainement	2 773,52 €		427,26 €	
Foyer association (maison de la musique)	745,88 €	1 880,15 €	176,53 €	2 802,56 €
Maison de la pétanque	1 716,72 €			1 716,72 €
Boulodrome couvert	1 776,46 €	2 072,08 €	137,62 €	3 986,16 €
Foyer rugby			806,78 €	806,78 €
Cosec	12 706,83 €	13 860,46 €	583,45 €	27 150,74 €
Glycines	1 453,57 €			1 453,57 €
Salle Antonin Chelle	1 578,72 €			1 578,72 €
Espace Gravette	4 276,42 €	2 728,76 €	305,26 €	7 310,44 €
Médiathèque annexe Petit Prince	7 518,10 €	4 846,59 €	739,79 €	13 104,48 €
SLO canin			89,08 €	89,08 €
TOTAUX	52 519,68 €	29 131,56 €	15 597,34 €	97 248,58 €

n° 4 bis : Tableau sur les énergies payées en 2013 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2013				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	2 900,06 €		99,96 €	3 000,02 €
PAJ	613,05 €	204,22 €		817,27 €
Boulodrome (petit bâtiment)			74,78 €	74,78 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	984,75 €	3 564,25 €	173,11 €	4 722,11 €
Moulin	259,88 €		70,02 €	329,90 €
Stade de rugby	5 958,17 €		5 418,52 €	11 376,69 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	7 234,86 €		5 522,69 €	12 757,55 €
Terrain de foot entraînement	2 462,43 €		570,39 €	3 032,82 €
Foyer association (maison de la musique)	1 062,86 €	2 506,19 €	260,94 €	3 829,99 €
Maison de la pétanque	1 831,71 €			1 831,71 €
Boulodrome couvert	1 948,92 €	5 527,65 €	165,48 €	7 642,05 €
Foyer rugby			673,80 €	673,80 €
Cosec	15 277,28 €	16 079,52 €	941,42 €	32 298,22 €
Glycines CENTRE CULTUREL	2 794,70 €			2 794,70 €
Salle Antonin Chelle	975,86 €			975,86 €
Espace Gravette	4 621,91 €	3 985,08 €	417,37 €	9 024,36 €
Médiathèque annexe Petit Prince	8 274,59 €	8 584,01 €		16 858,60 €
SLO canin			79,12 €	79,12 €
TOTAUX	57 201,03 €	40 450,92 €	14 467,60 €	112 119,55 €

n° 4 ter : Tableau sur les énergies payées en 2014 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2014				
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX
Tennis	2 763,34 €		113,77 €	2 877,11 €
PAJ	534,36 €	226,12 €		760,48 €
Boulodrome (petit bâtiment)			80,53 €	80,53 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	828,08 €	2 747,33 €	116,56 €	3 691,97 €
Moulin	268,71 €		70,69 €	339,40 €
Stade de rugby	6 609,45 €		5 381,82 €	11 991,27 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	6 598,82 €		5 187,31 €	11 786,13 €
Terrain de foot entraînement	2 941,17 €		555,59 €	3 496,76 €
Foyer association (maison de la musique)	1 040,34 €	1 984,08 €	179,44 €	3 203,86 €
Maison de la pétanque	1 970,26 €			1 970,26 €
Boulodrome couvert	2 167,74 €	5 506,03 €	210,38 €	7 884,15 €
Foyer rugby			745,19 €	745,19 €
Cosec	11 087,87 €	18 802,58 €	617,72 €	30 508,17 €
Glycines CENTRE CULTUREL	2 868,41 €			2 868,41 €
Salle Antonin Chelle	1 207,42 €			1 207,42 €
Espace Gravette	4 350,45 €	3 387,37 €	428,03 €	8 165,85 €
Médiathèque annexe Petit Prince	4 083,47 €	5 900,50 €		9 983,97 €
SLO canin			70,69 €	70,69 €
TOTAUX	49 319,89 €	38 554,01 €	13 757,72 €	101 631,62 €

La consommation globale est à la baisse. Toutefois, cela ne se répercute pas forcément sur le montant de la facture car la tarification a augmenté et diverses mesures coûteuses ont été instaurées comme **la prise en compte de la réglementation légionellose**.

- **Les pratiques citoyennes : une vraie volonté politique mise en application**

A ce jour et chronologiquement, ont été mis en place le Conseil des Sages (2008), le Conseil Municipal des Jeunes (2009), les délégués et Conseils de quartiers (2010). Le Conseil des Sages poursuit son activité avec un changement de référent. Le Conseil Municipal des Jeunes prépare sa quatrième génération (mandat de 2 ans renouvelable) ce qui entraîne la prévision d'une enveloppe pour le séminaire des nouveaux élus. Le Conseil des quartiers sera relancé d'ici la fin de ce premier semestre.

Même si les résultats attendus sont inégaux de par l'implication des personnes et du suivi, des propositions ont été faites et viennent guider nos actions et nos réalisations d'aujourd'hui. Les pratiques citoyennes demandent beaucoup de temps aux élus, que nous assumons car c'est un choix, une volonté politique.

Nous avons fait le choix d'allouer une enveloppe budgétaire et des moyens humains et ce, depuis 2011 (frais spécifiques pour le séminaire du Conseil Municipal des Jeunes, enveloppe budgétaire pour les manifestations, temps de secrétaire pour les compte rendus (Conseil de Sages).

Par ailleurs nous accompagnons la concrétisation des demandes des quartiers : abris bus, aires de jeux d'enfants, déplacements sécurisés, voirie..., en fonction des programmations.

Concernant ces pratiques citoyennes, nous pouvons noter que sur l'exercice 2014, la Commune a participé à hauteur de 1 800 € au profit du Conseil Municipal des Jeunes.

N'oublions pas le personnel de la Collectivité qui vient en appui.

Il nous restera à y adjoindre le Conseil de la Vie Associative qui aura pour mission première d'établir « une Charte de la Vie Associative » en donnant plus de lisibilité aux attributions de subventions, de salles et d'aides diverses allouées par la Commune.

Avec l'association locale des commerçants, le Club des Entreprises du Muretain, nous pourrons créer le Conseil Local de Développement et de la Vie Economique. Ce Conseil aura pour double mission d'une part, d'assurer la liaison entre les associations de commerçants, les représentants du marché de plein vent et autres partenaires, la Mairie et ce, dans la perspective de réaliser les animations commerciales nécessaires afin de maintenir la vie commerciale du centre bourg comme : quinzaine commerciale, salon des artisans, signalétique, ... et d'autre part d'apporter sa contribution sur les orientations à venir sur le développement économique de la ville avec pour perspective prioritaire la création d'emplois.

- **L'enfance et l'éducation : une priorité**

L'avenir de notre société, ce sont nos enfants d'aujourd'hui. Nous devons veiller à leur offrir un espace d'éducation de qualité.

De nouveaux locaux scolaires

La 2^{ème} tranche du groupe scolaire Eric TABARLY (quatre classes en élémentaire, trois classes en maternelle) a été réalisée afin d'atteindre l'objectif précité.

Nous avons poursuivi la mise aux normes des locaux en lien avec les données communiquées par les commissions de sécurité et renforcé l'isolation thermique, voire l'étanchéité des toitures.

Des moyens financiers pour les coopératives scolaires

Pour rappel, en 2008 il était alloué par enfant la somme de 32 €, en 2009 ce montant est passé à 34 € et 36 € pour l'exercice 2014 (soit une augmentation d'environ 12,50%). Se rajoute une dotation aux coopératives scolaires de 16 € par enfant, sans compter le budget transport pour une moyenne de 16 € par enfant. De plus, pour 2015, comme en 2014, nous prévoyons de dégager une enveloppe spécifique d'au moins 5 000 € pour accompagner le financement des classes découvertes afin de favoriser cette pratique.

Soulignons que la Commune de CAMBERNARD a participé au financement des frais de scolarité à hauteur de 980 € pour 14 enfants scolarisés en 2014 à SAINT LYS sur la base de 70 €/enfant. Ce montant par enfant sera reconduit en 2015.

A titre d'information, CAMBERNARD a participé à la hauteur de 1 688,56 € en 2014 pour 2 enfants scolarisés sur la commune de SAINT CLAR. 8 enfants sont par ailleurs scolarisés sur la Commune de SAINTE FOY de PEYROLIERES sans participation financière demandée (même communauté de communes du Savès).

- **Une politique jeunesse engagée avec le relais de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et les partenariats entre Communes**

Nous avons affirmé par nos rencontres régulières avec la Fédération Régionale et le Conseil d'Administration local, l'intérêt porté à la MJC et aux actions conduites. Nous nous sommes appuyés sur les compétences des animateurs pour accompagner le Conseil Municipal des Jeunes et le groupe de jeunes et d'adultes pour le « permis de conduire »...

En 2014 concernant la MJC, nous avons pris en charge un certain nombre de frais comme la maintenance des installations de chauffage pour 1 064,51 € contre 1 119 € en 2013.

Avec la MJC nous poursuivons « l'action jeune » sur le territoire en partenariat avec les communes de SAIGUEDE et SAINTE-FOY de PEYROLIERES.

Nous allons poursuivre pour les années à venir cette politique jeunesse et ce, dans le prolongement d'une réflexion conduite au niveau de la Communauté d'Agglomération en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

- **Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous**

Non seulement nous avons soutenu la vie associative et plus particulièrement le SLOO sur le plan financier en aide financière directe, mais aussi par la mise à disposition de structures sportives et pour la plupart des énergies qui vont avec.

Il reste encore à compléter les équipements et à poursuivre le suivi des infrastructures existantes : gymnase (mise aux normes électriques et accessibilité), entretien des terrains de sports, tribunes stade rugby...

Des projets sont programmés au Moulin de la Jalousie avec une salle omnisport de plus de 500 m².

A titre de rappel soulignons que depuis le 6 janvier 2014, un animateur a intégré la Collectivité sur un poste d'adjoint d'animation deuxième classe à plein temps.

- **La culture : un accès pour le plus grand nombre**

L'accès à la culture comme à l'éducation est pour nous une priorité.

C'est pourquoi, au vu de notre effectif de population nous sommes amenés à assurer le développement du Pôle Culturel/Cyberbase par des actions innovantes visant à favoriser l'accès à tous.

Nous pouvons noter que toutes les animations proposées par le Pôle Culturel sont gratuites. De plus, nous avons mis en place depuis le 1^{er} janvier 2013, une politique tarifaire avantageuse car l'adhésion aux activités du Pôle Culturel est gratuite la première année pour tout nouvel adhérent ; elle est ensuite de 5€/an/adulte et 8€ par famille et gratuit pour les – de 16 ans.

Rappelons que les ateliers d'initiation à la Cyberbase sont gratuits pour tout nouvel adhérent pour les 2 premiers, puis proposés à 1,50€.

Pour 2015, deux projets phares seront portés par le Pôle Culturel :

- Conservatoire du Patrimoine : les membres de l'Association « Art, Culture et Patrimoine de SAINT-LYS » ont voté la donation à la Collectivité d'un ensemble d'objets de collection ayant trait aux anciennes stations radio-maritimes de SAINT-LYS et du VERNET, aux équipements radio des chalutiers de grande pêche ainsi qu'à la reconstitution d'un bureau de poste à l'ancienne, avec les accessoires des facteurs.

Le Conservatoire du Patrimoine, alimenté de ces objets, dont l'ouverture est prévue au 31 décembre 2015, sera positionné dans les locaux de l'ancienne école annexe Gravette. La création de ce lieu, rattaché au Pôle Culturel, permettra au fil du temps de répondre à deux objectifs : disposer d'un espace muséographique (pour les expositions permanentes et temporaires), et d'un lieu-ressource pour la valorisation du tourisme et du patrimoine. Ce lieu permettrait également de renforcer la politique culturelle mise en place sur la ville en proposant des animations et des expositions en lien avec les événements culturels.

- « Outil informatique et personnes âgées : vers la solidarité numérique » : est une action entrée dans sa phase active. Ce projet recueille un vif succès dans les 3 EHPAD (¹) de SAINT-LYS. Le déploiement des moyens s'est concrétisé par la réception de 10 tablettes numériques, supports aux ateliers proposés aux personnes âgées.

Nous devrions percevoir une subvention du Conseil Régional pour valoriser ce projet.

Le travail en partenariat avec les institutions du monde culturel et les associations de ce champ sera poursuivi afin de mettre en valeur le patrimoine de notre Commune.

Des conventions de partenariat seront développées avec l'association Terre Blanche.

¹ EHPAD Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes

- **Le développement économique à soutenir**

C'est par le développement économique de proximité que nous pourrions participer à la création d'emplois, même si le développement économique ne fait pas partie de nos attributions directes (les contributions des entreprises ⁽²⁾ étant reversées à la Communauté d'Agglomération du Muretain).

En effet dans ce contexte de crise nous voyons sur l'ensemble du territoire, y compris chez nous la hausse du nombre des demandeurs d'emploi.

Sur 2015, notre zone d'activités « du Boutet » ne dispose plus que de 3 lots mis à la vente. Une réflexion est en cours pour la future zone d'activités. Nous élargirons cette réflexion avec les Communes voisines du Canton intéressées par la démarche.

En ce domaine et pour poursuivre notre dynamique participative, nous envisageons la mise en place d'une instance comme le Conseil Local de Développement de la Vie Economique qui s'articulera avec l'association des commerçants (point déjà évoqué précédemment), le Club des Entreprises du Muretain, et le service développement économique de la CAM.

- **Le social : prendre soin de tous les publics**

Le maître mot de l'action de notre commune en ce domaine est « Solidarité » tout en rappelant notre volonté de cultiver le lien social et les solidarités actives.

Notre commune s'est lancée dans la démarche d'analyse des besoins sociaux. Elle a ouvert à toutes les parties intéressées la participation à la réunion de restitution. Les Elus de la majorité et de l'opposition ont eu tout loisir de prendre acte des enjeux pour notre territoire communal et de l'impérieuse nécessité de coopérer avec les territoires voisins. La démarche de réflexion va se poursuivre en 2015.

En 2013, la Collectivité a soutenu l'Association des Jeunes Handicapés par la signature d'un co-mandat de gestion permettant la poursuite de l'accueil des résidents de l'EHPAD Maréchal LECLERC. Cette démarche s'est poursuivie sur 2014 par l'étude du transfert de patrimoine de l'association Maréchal LECLERC vers le CCAS. Ce transfert devrait se concrétiser sur l'exercice 2015.

Les grands défis de l'action sociale locale pourraient se résumer aux points suivants (non exhaustifs):

- Répondre à l'augmentation des besoins de garde d'enfants sous toutes ses formes ;
- Accompagner le grand âge et organiser la perte d'autonomie (halte répit Alzheimer) en lien avec le Rotary Club « Portes de Gascogne » de SAINT-LYS. ;
- Participer et soutenir un dispositif « d'aide aux aidants » en lien avec l'ADMR ;
- Face à la crise soutenir, prévenir des risques sociaux (malnutrition, expulsion, endettement...) ;
- Proposer un logement adapté à tous ;
- Distribuer une aide sociale respectant l'égalité de tous les citoyens ;
- Développer, soutenir, une action sociale de proximité ;
- Assurer la pérennité et la lisibilité des interventions ;
- Accès à la santé pour tous : maison de santé pluridisciplinaire, maison médicale de garde, mutuelle de proximité ...

² Voir remarques en début de dossier sur le contexte socio-politico-économique.

Par ailleurs en 2015 comme les années précédentes, nous poursuivrons les actions relevant du plan canicule, du plan « grand froid », les manifestations vers les aînés, le soutien à la parentalité en coordination avec la CAM ⁽³⁾, l'accompagnement vers l'emploi, l'aide, l'écoute pour les parents isolés, l'aide aussi aux personnes isolées...

Dans le contexte difficile, qui a pris racine en 2008 et qui s'est aggravé ces deux dernières années, nous allons lancer un programme solidarité qui nous permettra, par la proximité de l'action, d'apporter aux plus démunis, temporaires ou pas, les aides nécessaires pour préserver leur intégrité. Le projet d'épicerie sociale en cours devrait apporter des réponses à ces besoins.

Pour 2015, nous soutiendrons l'accompagnement des personnes sous contrats « emplois d'avenir » embauchées sur l'exercice 2013 ; une volonté pour nous d'accompagner nos jeunes vers l'emploi. A ce jour, ils sont au nombre de trois sur le personnel Mairie et un sur le CCAS.

Nous présenterons les enjeux du développement de notre territoire pour répondre aux défis du demi-siècle à venir et plus particulièrement dans le domaine de l'emploi et de la santé.

L'emploi d'avenir : est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et n'étant ni en emploi, ni en formation de niveau CAP/BEP. Ce sont des CDD ou CDI de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans) à temps plein. La rémunération est le SMIC.

Le contrat aidé : est destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...). Il s'agit de contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat comme les CUI ou CAE.

Urbanisme et logement : un équilibre territorial prenant en compte la dimension sociale

Rappelons que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme a débuté en septembre 2001, avec une présentation du PADD⁴ en 2002. Le tout aurait dû s'achever courant 2006/2007.

Entre temps sont intervenues les élections municipales en mars 2008 et le Maire sortant n'a pas été réélu.

Il a fallu reprendre le travail en cours qui constituait une amorce de la démarche.

Au bout de deux ans, nous avons présenté le premier PLU aux autorités administratives. Il nous a été retourné avec quelques remarques qui préconisent la nécessité de réduire les surfaces habitables par rapport au POS⁵. La priorité des zones à urbaniser devrait être donnée à celles qui sont les plus proches du centre bourg en évitant le mitage.

Le 09 février 2012, le PLU a été arrêté. L'enquête publique a suivi et le PLU a été approuvé le 24 Juin 2013. La révision du PLU sera lancée sur 2015. Un bureau d'étude sera mandaté à cet effet.

L'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a créé l'obligation pour les **Communes** de plus de 3 500 habitants dans une intercommunalité de plus de 50 000 habitants avec une commune centre de plus de 15 000

³Il a été mis en place un espace d'écoute et de dialogue pour les parents et leurs enfants (moins de 12 ans) en partenariat avec la CAM.

⁴ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

⁵ POS : Plan d'Occupation des Sols

habitants, d'avoir au moins 20% de logements locatifs sociaux parmi leurs résidences principales. La loi Duflot a porté l'objectif à atteindre à 25% à l'horizon 2025.

Nous soutiendrons la politique du logement pour l'accèsion du plus grand nombre au logement social en veillant à l'équilibre social de l'habitat conformément aux directives de la CAM (qui a la compétence) et en respectant les obligations réglementaires en ce domaine. Nous veillerons dans les différents programmes à la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et au respect de l'obligation de réalisation de logements sociaux.

A ce jour, à peine **405 logements** répondent aux obligations pour plus de 700 exigés. Nous avons donc un déficit à ce jour de 295 logements suite aux nouvelles dispositions de la loi Duflot du 18 janvier 2013 précitée. A noter cependant que ce prélèvement est minoré par la politique de logement mise en œuvre localement et par les moins-values des cessions de fonciers, ceci nous donne une participation 2015 à hauteur de 33 248 €.

Infos rappel: nous ne bénéficions pas comme en 2014 de la réduction liée à l'aide à la pierre accordée par la CAM à notre commune. Pour rappel le montant 2014 prélevé a été de 14 000€ au lieu de 60 000€ grâce à la participation de la CAM.

n°5 : Création des logements à « vocation sociale » par période

Période	Nombre de logements sociaux réalisés	Commentaires	Moyenne
Avant 2001	188		
2001-2007	92 (dont 13 en EHPAD)	Dont 45 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2002 (Joseph BOUAS)	55/68 Moyenne basse: 7,85/an Moyenne haute: 9,71/an
2008-2012	76	Dont 25 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2008 (les Rossignols Cité Jardins)	67 Moyenne: 13,4/an
2013	49	Perspective	
2014	0		
Total prévisionnel fin 2014	405		

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le PLU définit et fixe les orientations fondamentales, l'organisation du territoire et l'évolution, des zones urbaines. C'est une vision à au moins 10 ans, voire 20 ans et une révolution dans le fait d'appréhender notre territoire comme un lieu de partage et d'avenir, tout en maintenant les droits de la propriété privée.

Le PLU doit :

- assurer l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles ;
- assurer la mixité des fonctions urbaines : habitat, commerces, activités sportives et culturelles ;
- assurer la mixité sociale dans l'habitat ;
- assurer l'utilisation économe et l'équilibre des espaces naturels et urbains ;
- préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des espaces verts, de la biodiversité ;
- réduire les nuisances sonores, sauvegarder les patrimoines bâtis ou naturels et prévenir les risques naturels.

Le SCOT⁶ prévoit d'être en capacité d'accueillir environ 300 000 habitants à l'horizon 2030 sur l'ensemble du territoire du SCOT. Concernant la commune de SAINT-LYS, 10 500 habitants sont attendus à horizon 2020. Ceci est une prévision.

II.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (Chapitre 012)

• Accompagner la transformation des emplois d'aujourd'hui

A ce jour et après plusieurs mois, l'ensemble des fiches de poste par emploi est réalisé et validé. Elles sont passées au CTP du 8 novembre 2013 en marge de la validation du nouvel organigramme. Elles ont été co-construites avec les personnes concernées, les cadres, les Elus. Il reste à les rendre vivantes en les faisant évoluer en lien avec les transformations éventuelles des postes tout en accompagnant la mobilité interne. Elles sont aujourd'hui articulées avec le Régime Indemnitaire.

Il reste, en lien avec les entretiens annuels, d'assurer l'évolution de ces mêmes fiches de poste en adéquation avec l'évolution des besoins de la Commune.

• Optimiser les moyens du service technique par une gestion rationnelle en favorisant les travaux en régie

La réorganisation des Services Techniques s'est opérée en 2010/2012 avec l'arrivée tout d'abord de la Directrice des Services Techniques et de son Adjoint. En parallèle, quatre secteurs ont donc été créés : espaces verts, mécanique, bâtiments et urgence/voirie.

Pour donner encore plus de visibilité aux opérations réalisées par les Services Techniques, des fiches interventions ont été mises en place et sont généralisées. Un nouveau logiciel a été acquis afin de permettre un meilleur suivi des interventions. L'usage de logiciel est à parfaire.

En outre, cette année un inventaire complet des biens immobiliers et mobiliers sera réalisé et fera l'objet d'un suivi rationnel.

⁶ SCOT = Schéma de Cohésion d'Organisation Territoriale

- **Optimiser les moyens du service administratif pour mieux répondre aux besoins en évolution**

La dynamique générale conduite, repose sur une approche objective à partir d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sous le pilotage du Directeur Général des Services en lien avec le Maire et les instances paritaires (Conseil Technique)⁽⁷⁾.

Ce service est aussi concerné par la hausse de la population: état civil, urbanisme, accueil, cellule achat, communication, service aux associations qui sont autant de tâches qui demandent du professionnalisme, de la disponibilité et de la compétence.

Pour rappel : notre Collectivité assure la délivrance des passeports. A minima, nous y consacrons pratiquement un temps plein pour un coût global 2014 de 32 993 € chargé et une participation de l'Etat à hauteur de 10 060 € (montant non revalorisé depuis plusieurs exercices).

Au vu des participations de l'Etat qui ne couvrent pas le coût réel de la prestation délivrée, nous allons devoir réduire le temps consacré à la délivrance des passeports à la hauteur du temps financé.

- **Maintenir le pourcentage d'emploi des personnes handicapées**

Comme ont pu le pratiquer les équipes municipales précédentes, nous affirmons la volonté de poursuivre cette politique d'embauche de personnes reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou la CNRACL.

Le taux de personnes présentant un handicap pour l'année 2014 s'élève à **11%** (le taux légal est de 6%).

- **Donner une orientation sociale à la politique salariale**

Au-delà de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la politique salariale que nous avons développée au sein de notre collectivité avait pour objectif de répondre à trois objectifs essentiels :

- réduire les écarts d'indemnités entre le personnel de la commune et celui de la Communauté d'Agglomération du Muretain ;
- donner de la lisibilité à l'attribution des primes ;
- revaloriser les rémunérations.

Cette démarche a été conduite de manière concertée avec les élus et les représentants du personnel au sein du Comité Technique ⁽¹¹⁾ et ceci en articulation avec les responsables des services.

Comme promis cette démarche globale s'est achevée en décembre 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les Collectivités peuvent intervenir dans la protection sociale sous forme de participation forfaitaire liée à la labellisation des assurances. Cette participation, à hauteur, pour la Mairie de SAINT-LYS, de 5 € pour la complémentaire santé et 5 € pour le risque prévoyance pour tous les contrats labellisés, a motivé les agents à prendre des assurances relatives au risque prévoyance.

⁷ Le Conseil Technique Paritaire est devenu au 1^{er} janvier le Conseil Technique.

⁽¹¹⁾ Sur 2012, 4 réunions de CTP ont eu lieu. La législation prévoit un minimum de deux par an.

Ainsi, avant 2013, 37 agents bénéficiaient d'une assurance pour le risque prévoyance (ou maintien de salaire). Depuis 2013, 22 agents supplémentaires ont accédé à cette assurance et 9 restent encore sans protection.

Pour ce qui concerne la complémentaire santé, 15 agents de la Collectivité bénéficient de la participation financière du fait d'une assurance labellisée.

Compte tenu de la revalorisation des catégories C et B, nous examinerons l'opportunité de renouveler ou pas la distribution des chèques cadeaux en début d'année.

Le régime indemnitaire sera révisé en 2015 afin de tenir compte des problématiques identifiées depuis son application.

En ce premier semestre 2015, dans le cadre des instances paritaires, le règlement intérieur sera révisé et adapté aux réalités de la collectivité.

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Les principes du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux sont fixés :

En application de l'article 88 du CGCT : les collectivités peuvent fixer un régime indemnitaire au bénéfice de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat de grade équivalent ;

En application de l'article 111 du CGCT : les collectivités ou établissements qui ont instauré, avant 1984, des avantages ayant le caractère de complément de rémunération collectivement acquis (par l'intermédiaire notamment d'organismes à vocation sociale : COS.....) les conservent à condition qu'ils soient budgétisés.

Le régime existant pour les agents de la Commune de SAINT-LYS est un système « original » dans le respect des limites maximales résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat.

Le régime indemnitaire prend la forme :

- d'une prime d'encadrement et de responsabilité attribuée en fonction du classement des différents postes et des grades. 8 niveaux de responsabilité sont répertoriés ;
- d'une prime personnelle pour les agents de catégorie C dont le taux de l'indemnité d'encadrement et de responsabilité est inférieur à 5 %. Le montant de base de la prime personnelle est fixé à 400 € brut annuel/agent auquel pourra s'appliquer un coefficient de 1 à 1,30 % selon la grille de critères validée par le CTP. Son paiement sera effectué selon une périodicité **mensuelle** (2012) ;
- d'une prime de présence (création 2003) ;
- d'une prime de rentrée versée en août (création 2005. Pour mémoire, 408,47 € / agent ont été versés en 2014) ;
- d'une prime annuelle (création antérieure à 2003. Pour mémoire, 533,58 € / agent ont été versés en 2014) ;
- d'une prime de début d'année versée en mars (création 2008 et pérennisée en 2009. Pour mémoire, 303,92 € / agent ont été versés en 2014) ;
- d'une prime qualité et service (création 2003) ;
- d'une prime de fonction et de résultat pour les cadres A administratifs qui fusionnera à terme l'ensemble des primes, hors prime annuelle.

n°6: Comparatif d'évolution des effectifs pourvus (période 2000 à 2014)

ANNEE	Adminis. Et DGS	Technique	culturelle	Police municipale	Autres filiales	Total titulaire	Contrats et apprentis	Total tous statuts
2000	13	26	0	2		48	20	68
2001	13	29	1	2		55	22	77
2002	13	34	1	2		61	24	85
2003	12	18	1	2		33	14	47
2004	13	19	2	2		36	11	47
2005	15	21	3	2		41	8	49
2006	16	23	2	2		43	7	50
2007	16	21	2	2		42	13	55
2008	20	26	4	2		53	9	62
2009	22	29	4	2		58	3	61
2010	24	30	4	2		61	4	65
2011	25	31	4	3		63	3	67
2012	23	33	6	3		66	2	68
2013	28	31	4	3	1	67	12	79
2014	29	30	4	3	1	67	4	71

Commentaires :

Notre Commune grandit et les services à rendre à la population augmentent.

Si 2003/2004 constitue une période de pause en recrutement lié au départ à la CCM puis la CAM, dès 2005 les effectifs augmentent.

Pour l'année 2007 : 13 contrats divers et apprentis.

De 2008 à 2010 nous transformons la plupart des contrats aidés en contrat de stagiaire puis titulaire.

En 2010 2 personnes sont en contrat aidé et 2 personnes ont un contrat sur l'année en remplacement de personnel absent.

En 2011, 1 agent est en contrat aidé et 2 agents sont en contrat d'apprentissage.

Il convient de préciser que certains agents en apprentissage ou en contrat aidé ont été pérennisés.

En 2013, 7 contrats emplois d'avenir ont été recrutés pour une durée de 36 mois.

Rappel des recrutements depuis 2008 (en prenant en compte les emplois aidés de 2007 transformés en stagiaire ou titulaire) :

2008 :

-filière administrative : 1 agent secrétariat des associations, 1 agent de gestion financière, 1 agent du patrimoine (pôle culturel) ;

-filière technique : 2 agents espaces verts, 1 agent polyvalent, 1 agent entretien bâtiment/polyvalent ;

2009 :

-filière administrative : 1 assistante affaires générales

2010/2011 :

- filière technique : 1 adjoint à la directrice, 1 agent espaces verts, 1 apprenti supplémentaire ;

- filière police municipale : 1 gardien de police municipale

2012 :

-Filière technique : 1 agent polyvalent, 1 agent maçonnerie ;

-Filière administrative : 1 agent d'accueil mairie à mi-temps, 1 agent communication à 26h ;

-3 « contrats civiques » : deux en Mairie, un au CCAS ;

-2 contrats d'apprentissage.

2013 :

- Recrutement de 7 contrats emplois d'avenir au 03/07/2013 ;

-Filière administrative : recrutement d'un agent secrétariat sports (10/35°) au 01/06/2013 ;

-4 contractuels recrutés sur des maladies d'agents titulaires ;

-Augmentation du RI de 4 agents ;

-Attribution d'une prime de responsabilité aux directeurs, directeurs adjoints et responsables de secteurs.

2014 :

- Revalorisation des catégories C ;
- Augmentation du RI d'un agent ;
- Passage à un temps de travail de 24h pour 2 agents à temps non complet (1 agent d'accueil mairie passé de 17h30 à 24 h et 1 agent administratif de 22 h à 24h) en lien avec la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 fixant la durée hebdomadaire minimum des temps partiels à 24 heures ;
- Recrutement d'un animateur sportif validé et en poste depuis le 06/01/2014 (voir paragraphe : « Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous » ;
- Intégration d'1 agent à temps complet et d'1 agent à mi-temps suite à la cessation d'activités du SIVOM.

En 2015 nous aurons à examiner et à actualiser :

- Le régime indemnitaire ;
- La mise en place des nouveaux Comités Techniques et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;
- L'entretien professionnel qui remplace définitivement la notation.

Le dispositif réglementaire d'application est prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014. L'entretien professionnel est obligatoire. La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au cours de l'entretien, sera prise en compte pour l'avancement de grade et la promotion interne (article 8 du décret précité) mais aussi pour l'avancement d'échelon, puisque celui-ci est fonction, notamment, de la valeur professionnelle (article 78 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

n°7: Évolution des charges de personnel (chapitre 012) constatées aux comptes administratifs

ANNEE	MONTANT	%	COMMENTAIRES
2000	1 496 829	-	
2001	1 673 774	11,82%	De 2000 à 2002 les charges de personnel ont augmenté de 24,72%. Le passage à la CCM puis à la CAM, a entraîné une chute des charges de personnel de 35 %. En 2007 la commune a retrouvé ses charges de personnel de 2001.
2002	1 866 957	11,54%	
2003	1 200 312	-35,71%	
2004	1 274 838	6,21%	
2005	1 390 663	9,09%	
2006	1 520 057	9,30%	
2007	1 627 383	7,06%	
2008	1 778 584	9,29%	
2009	2 009 606	12,99%	
2010	2 044 831	1,75%	
2011	2 219 621	8,55%	La hausse de 8,55 % en 2011 tend à s'expliquer par : la mise en place d'une prime d'attente de 48 € bruts pour certains agents dans le cadre du régime indemnitaire, l'augmentation de la participation au financement des postes de Directeur et d'animateurs MJC (80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011 soit une hausse de + 41%)
2012	2 404 946	8,35%	Application du régime indemnitaire en année pleine
2013	2 522 643	4,89%	Embauches complémentaires dans le cadre des emplois d'avenir, Assujettissement non prévu de la collectivité à la « taxe transport, Mesure de soutien exceptionnel du service environnement par l'emploi d'un contractuel
2014	2 654 866	5,24%	

Soulignons que de 2007 à 2013, la hausse des charges de personnel a été de 55,01 %.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte du personnel MJC alors supporté auparavant par le budget du CCAS. Ainsi, sur la période précitée, la part des charges dans le chapitre 012 liées à la participation du financement du personnel MJC est passée de 2,38% à 4,83 %. Toutefois, l'augmentation globale n'est que de 51,11% si les charges liées à la MJC sont neutralisées.

Notons une augmentation de la part des dépenses de personnel dans les dépenses de gestion : 45,5% au CA 2013 contre 47,37 % au CA 2014 soit une variation de +4,12 %. Cette augmentation se justifie sur le reclassement des catégories C et sur la taxe transport qui a été introduite sur cet exercice écoulé.

II.6. La section de fonctionnement : les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre supporte les indemnités et cotisations des élus (en diminution depuis 1^{er} mai 2013, conformément à la délibération 13x65.1 du 08 avril 2013).

n°8 : Evolution des indemnités des élus

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PREVU	68 602	74 700	91 150	86 000	85 000	86 000	88 000	88 000	104 000	103142	105 000	105 000	106 974	94 953	96 187
REALISE	63 363	75 061	84 650	82 736	84 760	85 842	86 915	87 860	99 497	99 330	97 444	105 182	103 501	95 186	83 596
	18,46%							13,24%							
	33,59%							13,05%							

Ce chapitre supporte aussi les contributions aux organismes de regroupement (essentiellement le SDEGH ⁽⁸⁾ mais aussi le SIVOM ⁽⁹⁾, le SITPA⁽¹⁰⁾ et le SIAH⁽¹¹⁾).

n°9 : Evolution des principales contributions sur les six derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SDEGH	31 122,64 €	38 617,56 €	39 407,67 €	60 281,48 €	72 541,82 €	101 225,12 €
SIAH	7 165,43 €	7 317,34 €	7 460,03 €	10 491,64 €	10 628,03 €	10 702,43 €
SIVOM	452,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 250,00 €	117 670,77 €
SDIS	122 455,15 €	123 924,61 €	125 783,48 €	128 550,72 €	130 800,36 €	132 500,76 €
SITPA	0,00 €	492,86 €	364,00 €	423,50 €	528,40 €	452,00 €
TOTAL	161 195,88 €	170 352,37 €	173 015,18 €	199 747,34 €	233 748,61 €	362 551,08 €
	124,91%					

⁸ SDEHG = Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute Garonne

⁹ SIVOM = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

¹⁰ SITPA = Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

¹¹ SIAH = Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch

Ce chapitre supporte aussi la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 333 236 € en 2012, 362 421 € en 2013 et 383 054 € en 2014 qui a augmenté de 14,94 % sur la période soit + 49 818 €. Toutefois, notons que pour l'exercice 2014, la subvention n'a pas été versée en totalité. Ainsi, le compte administratif affiche un solde disponible de 19 347 € à cet article.

n°10 : Evolution du montant de la subvention commune au CCAS

2009	2010	2011	2012	2013	2014
242 976	273 598	275 116	333 236	362 421	383 054
57,65%					

Sur la période 2008/2014, le chapitre 65 a augmenté de 12,24 % soit **358 274,71 €**. Cette progression doit se stabiliser. Pour cela, un travail de fond est mené sur le calcul des subventions aux associations pour 2015. Parallèlement à cela, la subvention au CCAS continuera d'être versée en fonction des besoins de trésorerie (vecteur d'ajustement des besoins) sachant que le montant inscrit au budget constituera un plafond.

n°11 : Evolution des autres charges de gestion courante (chapitre 65) constatées aux comptes administratifs

ANNEE	MONTANT	%
2008	692 817,74	
2009	701 704,00	1,28%
2010	827 024,98	17,86%
2011	758 809,63	-8,25%
2012	865 172,79	14,02%
2013	936 472,79	8,24%
2014	1 051 092,45	12,24%

II.7. Les recettes

Nous pouvons noter que les recettes de gestion de 2014 ont évolué de 4,9% par rapport au compte administratif 2013.

II.7.1 Les concours financiers de l'État revisités

Comme il l'a été précisé ci-dessus, l'Etat confirme le gel en valeur des dotations qui ne pourront augmenter qu'en prenant en compte l'évolution de la population. Or, le tableau suivant montre que la population retenue pour 2014 génèrerait une augmentation de 0,56 %.

n°12: Évolution de la population 2001 à 2015
(à partir des données INSEE)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Habitants	5544	7085	7085	7144	7144	7144	7168	7168
% évolution		27,80%	0,00%	0,83%	0,00%	0,00%	0,34%	0,00%
% évolution par période	29,29%							

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
7896	8270	8458	8556	8697	8865	8915
10,16%	4,74%	2,27%	1,16%	1,65%	1,93%	0,56%
12,91%						

La population a augmenté en quinze ans de **60,80%**. Cette croissance forte a un impact sur « les services » à fournir : crèches, écoles, activités périscolaires, vie associative, sport, culture sans oublier les sollicitations des services de la Mairie pour l'urbanisme, l'état civil, les espaces verts, l'entretien de la voirie... Gérer une commune c'est aussi anticiper.

Ainsi la réalisation de l'extension du groupe scolaire Éric TABARLY maintenant achevé depuis deux ans permet pour les quinze années à venir de pouvoir faire face aux besoins de notre Commune en matière de scolarisation des enfants.

n°13: Évolution des différentes dotations d'Etat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	805 963	826 473	965 476	976 550	994 851	1 013 757	1 020 205	1 036 989	1 049 204	1 133 783	1 161 783	1 180 905	1 197 049	1 211 703	1 190 019
Dotation de solidarité rurale	133 828	137 507	120 938	122 882	124 158	213 109	242 360	271 339	296 769	364 592	418 626	453 411	438 706	481 052	514 559
Dotation de solidarité urbaine	45 806	0	153 681	156 206	162 306	162 306	129 845	113 614	97 384	81 153	TERMINE				
Dotation nationale de péréquation	193 370	188 826	259 553	255 542	254 974	264 723	255 159	252 126	250 343	320 605	331 279	354 726	319 254	283 126	272 131
Dotation générale décentralisée	0	6 181	8 585	1 812	2 510	1 227	1 406	1 306	1 404	1 400	1 128	0	0	0	0
TOTAL	1 178 967	1 160 988	1 510 235	1 514 995	1 540 803	1 657 127	1 650 981	1 677 381	1 697 112	1 903 542	1 912 816	1 989 041	1 955 009	1 975 881	1 976 709
Hausse %		44,48%							16,47%						
		Soit une hausse moyenne de 7,41%							Soit une hausse moyenne de +2,74%						

Hausse globale de 67,66 % soit une hausse moyenne de 4,83 %

A la lecture de ces deux tableaux nous pouvons noter que :

- la hausse moyenne de la population est inférieure aux mandatures précédentes ;
- les dotations d'Etat n'ont pas suivi le même rythme. En effet nous passons d'une augmentation moyenne de 2001 à 2008 de l'ordre de +7,41 % à une augmentation moyenne à compter de 2008 de l'ordre de +2,74 % par an. Cette hausse va se tasser face aux nouvelles contraintes budgétaires.

Point d'infos :

- Depuis 2012, la DGF en faveur des communes est gelée et une partie n'augmente qu'en fonction du facteur population. A noter qu'au regard du nouveau calcul du potentiel financier, la ville de SAINT LYS sort de l'éligibilité d'une partie de la dotation nationale de péréquation qui de ce fait, sera revue à la baisse pour 2015 (comme en 2014).

- La Taxe Professionnelle (qui concerne la CAM) a disparu en 2011.

Même si celle-ci n'est pas perçue par la commune, elle venait alimenter les recettes de la CAM, à laquelle nous sommes rattachés.

La CET (Contribution Economique Territoriale) vient la remplacer.

Le pacte financier entre les communes de la CAM a été révisé fin 2013.

Pour mémoire, l'attribution de compensation versée à la CAM était de 505 146 € en 2010, 577 977 € en 2011, 645 432€ en 2012 et 712 888 € en 2013 et 855 344 € 2014. L'augmentation de la participation s'explique notamment par le transfert de la compétence voirie. Une convention de mise à disposition des services de la commune dont le mode de calcul est basé sur un coût unitaire de fonctionnement a permis de facturer à la CAM principalement du matériel et du personnel soit : 45 343,86 € en 2010, 110 974,84 € en 2011 64 466,36 € en 2012 et 53 351,38 € en 2013. L'exercice 2014 n'a fait l'objet d'aucune facturation pour ne pas peser sur le droit de tirage voirie. A noter que la facturation sur la base de ce dernier est prise en considération dans le calcul de la CLECT¹².

Définitions :

Attribution de compensation : il s'agit d'une dépense ou recette obligatoire des collectivités adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique. Pour la commune de SAINT LYS, il s'agit d'une dépense suite à transfert de charges vers la CAM qui lui est versée chaque année. Elle a pour rôle de garantir l'équilibre budgétaire à la suite des transferts de charges à l'EPCI. Son montant (positif ou négatif) est donc évolutif et est révisé annuellement.

Fond de concours : ils peuvent s'analyser comme des subventions ponctuelles ou pluriannuelles entre EPCI à fiscalité propre et communes membres, pouvant financer la réalisation d'un équipement. Pour l'exercice 2014, la commune de SAINT LYS a inscrit 75 000 € de fonds de concours CAM en plus du droit de tirage voirie.

II.7.2. Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse

La Région mais surtout le Conseil Général, principal attributaire de subventions d'investissement, ont revu à la baisse leur mode d'aide aux communes. Le Conseil Général au regard de la baisse significative de ses ressources est contraint de revisiter son mode d'attribution des subventions ainsi que leurs montants. Les délais de paiement des subventions notifiées se sont allongés.

Toutes les subventions attendues sur l'exercice 2014 n'ont pas été versées. Les recettes d'investissement pour l'exercice 2015 vont être fortement impactées. De fait, cela va limiter l'inscription de projets en dépenses d'investissement. Pour l'exercice en cours, les investissements seront réservés au strict minimum.

A titre d'information, le tableau ci-dessous précise l'état des subventions reçues depuis 2008, par opération.

¹² CLECT = Commission locale d'évaluation des charges transférées

n°14: Montant des subventions d'investissement perçues, entre 2008 et 2014

EXERCICES	OPERATIONS	MONTANT
2008	61 - Achat tractopelle, nacelle, camion	10 267,01 €
	33- Matériels espaces vert	8 632,95 €
	37- Réfection église	39 122,30 €
	72 - Vitrine Eglise	1 810,00 €
	40- Coulée verte	2 806,78 €
	17- Création local ST	345 587,42 €
	45- Travaux installation sport,	390,83 €
	63- Création espaces verts	4 141,00 €
	36- Matériel informatique	7 492,88 €
	non affecté	35 787,40 €
	TOTAL 2008	456 038,57 €
2009	33- Matériels espaces vert	1 975,44 €
	36- Matériel informatique	302,00 €
	63- Création espaces verts	2 293,92 €
	67- Achat véhicules	3 363,52 €
	40- Coulée verte	16 822,07 €
	45- Travaux installation sport,	864,14 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	21 549,01 €
	57-Groupe scolaire 2008	628 306,72 €
	non affecté	295 174,15 €
TOTAL 2009	970 650,97 €	
2010	67- Achat véhicules	6 257,86 €
	37- Réfection église	252 301,23 €
	45- Travaux installation sport,	15 193,40 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	19 039,50 €
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46 €
	69- Façade foyer 3eme âge	1 979,77 €
	non affecté	105 191,88 €
TOTAL 2010	714 030,10 €	

2011	36-Matériel informatique	1 229,15
	37-Refection église	27 228,40
	47- Travaux rehab. Bâtiment	2 349,38
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46
	112-Jardins familiaux	18 232,57
	118-Aménagement Ecoles	92 056,20
	non affecté	73 744,95
	TOTAL 2011	528 907,11
2012	Mise en conformité électrique gymnase	6 123,47
	Fourniture et pose climatiseur école Ayguebelle	11 651,18
	Création jardins familiaux	26 666,65
	Matériel informatique ecole Tabarly	408,50
	Achat mobilier écoles	11 515,04
	Achat débroussailleuse/tondeuse	685,79
	Achat divers	1 396,50
	TOTAL 2012	58 447,13
2013	Camion et micro tracteur	18 700,50
	Aide terrains de foot	49 128,50
	refection peintures écoles	20 687,22
	Matériel espaces verts	9 763,24
	Travaux mise en conformité école	17 352,29
	Extension école Gazailla	110 293,35
	Extension école Eric TABARLY	126 810,35
	Réhabilitation piste athlétisme	39 237,00
TOTAL 2013	391 972,45	
2014	Extension école Eric TABARLY	126 810,35
	Sauvegarde Halle	73 115,00
	Accessibilité sanitaires	8 501,00
	Diagnostic Halle	3 150,00
TOTAL 2014	211 576,35	
TOTAL GENERAL		3 331 622,68 €

Nous pouvons mesurer l'impact des nouvelles règles d'attribution annoncées fin 2011 et appliquées dès 2012.

Comme en 2014, l'évolution des contributions financières de l'Etat et des diverses composantes de la dotation globale demeure toujours incertaine.

Il n'est pas possible de continuer à faire peser des charges supplémentaires et transférer des compétences aux collectivités sans leur donner les moyens de les exercer. Immanquablement, le contribuable sera amené à participer au financement des services de la Commune et des infrastructures. La taxe d'aménagement en œuvre depuis 2013 sera sans doute un levier pour accompagner dès 2015 les projets d'investissements en complément des « fonds de concours » mis en œuvre par la CAM et toujours des subventions des autorités territoriales (Conseil Général, Conseil régional et autres).

La volonté d'investissement des communes dans cette nébuleuse entraîne de fait une récession préjudiciable à une politique de relance, telle que souhaitée par le Gouvernement. Ainsi en 2010, les investissements des collectivités ont diminué de près de 10%, en 2011 de 20% et pour 2012 de plus de 30%. 2013 a été une année où le ralentissement des investissements s'est relativement stabilisé et cette situation s'est prolongée en 2014. 2015 devra faire face à l'incertitude ou plutôt à l'imprécision des participations d'Etat : des investissements à minima pour prendre en compte les obligations de sécurité et d'accessibilité.

C'est pourquoi, sur les projets en cours ou programmés, nous avons constitué des pré-dossiers afin que les participations du Conseil Général soient prises en compte pour les investissements éligibles, sur la base d'un dossier appelé « phare » par an, hors bâtiments scolaires.

n°15: Evolution des ressources liées à la fiscalité locale entre 2000 et 2014

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chapitre 73 « impôts et taxes »	1 808 294	1 934 436	2 347 470	1 306 019	1 865 780	2 106 640	2 265 754	2 411 209	2 468 743	2 615 189	2 984 560	3 225 086	3 330 973	3 555 863	3 753 628
Hausse sur le 73		24,65% soit une hausse moyenne de 4,11% par an							52,05% soit une hausse moyenne de 8,67 % par an						
dont 731 « impôts locaux »	1 385 683	1 511 992	1 695 502	1 148 195	1 667 019	1 958 113	2 072 715	2 202 578	2 289 973	2 439 500	2 761 267	2 998 972	3 116 979	3 317 338	3 498 991
Hausse sur le 731		45,67 % soit une hausse moyenne de 7,61 % par an							52,80 % soit une hausse moyenne de 7,54 % par an						

Les éléments mis en valeur par ce tableau soulignent l'impact de l'augmentation de population et la nécessité de diversifier les ressources de la collectivité autres que la fiscalité ménage. Cette hausse vient compenser de manière insuffisante, les participations de l'Etat qui comme cela a été vu précédemment, subissent un tassement minoré par l'augmentation de la population.

Quel que soit l'exercice, l'augmentation des recettes de la fiscalité locale varie à partir de la modification de « l'assiette fiscale du logement », de l'augmentation du nombre de « foyers fiscaux », et ensuite la variabilité mise en œuvre par la Collectivité.

En 2002, l'augmentation des recettes au 731 (impôts locaux) à hauteur de 183 510 € s'explique essentiellement par l'augmentation de l'imposition de 5,07%.

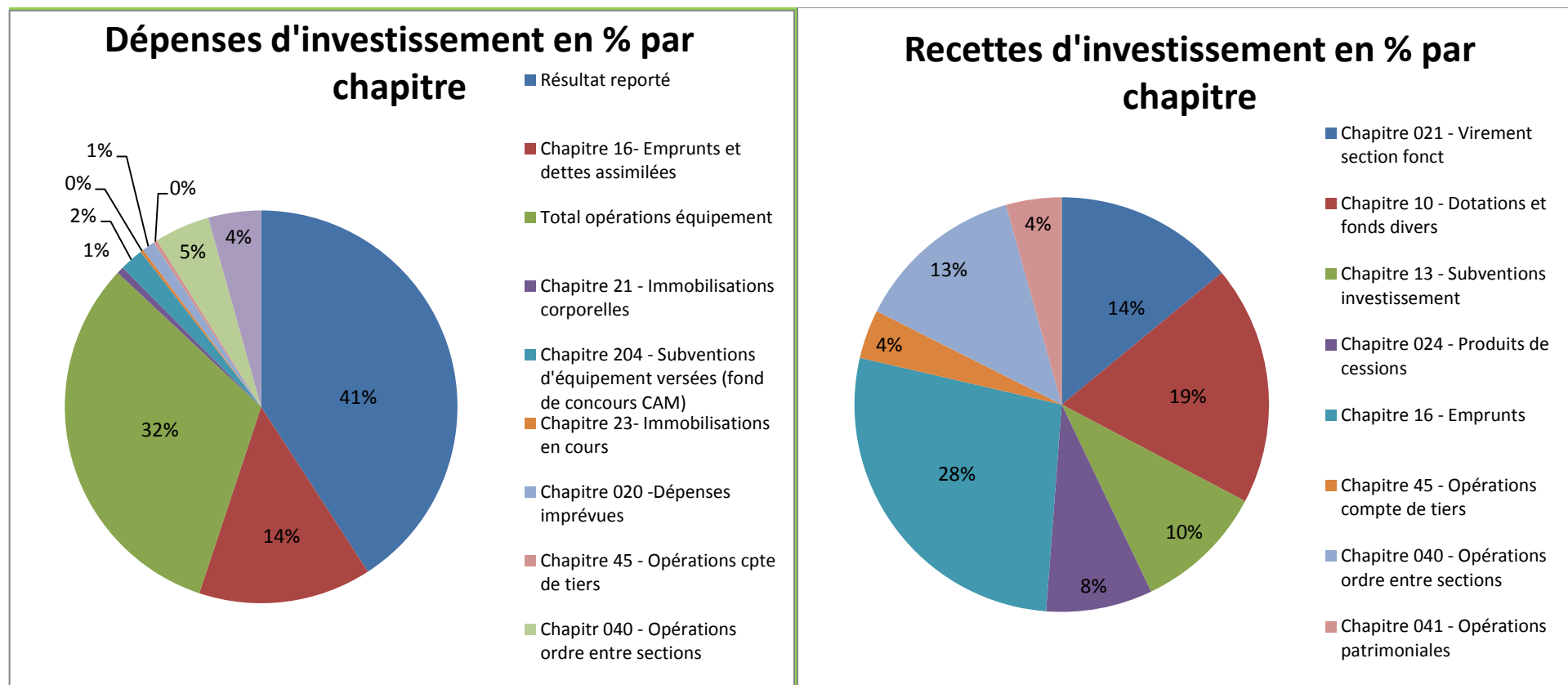
En 2005, l'augmentation des recettes au 731 (impôts locaux) à hauteur de 291 094 € s'explique essentiellement par la suppression des abattements « famille ».

En 2010, l'augmentation des recettes au 731 (impôts locaux) à hauteur de 321 767€ s'explique essentiellement par l'augmentation de l'imposition de 7%.

Pour 2014/2015, nous étudierons la possibilité d'optimiser nos recettes tout en garantissant, voire en améliorant, l'équité fiscale.

III LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III.1 Les composantes de la section d'investissement (ref. budget primitif 2014) :



Comme vous le savez, les ressources en ce domaine pour alimenter les investissements se puisent sur le solde du budget de fonctionnement, sur l'emprunt, sur le FCTVA, sur la taxe d'aménagement et sur les subventions.

Depuis 2008 c'est bien en Elus responsables que nous avons porté les différents dossiers d'investissements en cours concernant les engagements de la municipalité précédente (2001/2008) et ceux relevant de nos engagements.

Aujourd'hui, nous pouvons noter qu'au regard du compte administratif 2014, les dépenses d'investissement brut seraient de 111 €/habitant contre 385 €/habitant au regard de la strate de référence (ratios 2013). Dans le contexte actuel, l'objectif est de poursuivre la limitation des investissements permettant la stabilisation de l'endettement par habitant.

Nous pouvons dire et affirmer que :

- 2008 a été une année de prise de contact, de reconstitution des dossiers et d'actions avec peu d'engagements financiers. ⁽¹³⁾ ;
- 2009 a été une année du diagnostic autour des bâtiments en lien avec la loi sur l'accessibilité (objectif atteint avec un an d'avance sur le calendrier législatif), les économies d'énergie (diagnostics chauffage, études et réalisations pour les économies d'énergie), et aussi de rénovation de quelques bâtiments (essentiellement les écoles) ;
- 2010 a été l'année du lancement des études avec le restaurant scolaire du Gazailla ;
- 2011 voit le début de réalisations importantes pour la commune comme l'extension de l'école Eric TABARLY, et le cheminement piétonnier vers le lycée ;
- 2012 s'est inscrit dans la prolongation de 2011 avec la réalisation du Skate-park et la poursuite des travaux concernant l'extension du groupe scolaire ;
- 2013 a été l'année de l'ouverture du groupe scolaire Eric TABARLY dans sa totalité et du mandat de co-gestion de la Maison de Retraite Maréchal Leclerc avec l'Association AJH ;
- 2014 a été l'année du lancement du Conservatoire du Patrimoine (étude), de la rénovation de la Halle et d'acquisitions foncières.
- 2015 sera l'année de finalisation du projet de l'Espace Plurifonctionnel (Ancienne école Petit Prince). Projet qui se substitue à celui de la Maison des Associations de la Culture et des Solidarités initialement prévu en face du Collège (Rappel : le motif de la non poursuite du projet est dû à la diminution des subventions en cours d'étude, notamment celle du Conseil Général qui est passée de 1 400 000€ à 300 000€. Il n'était pas raisonnable, malgré un engagement financier pour assurer les frais d'études jusqu'au dossier APD (avant-projet détaillé) qui a été réalisé, de poursuivre ce projet.

Au-delà de ces préliminaires, nos orientations sur le programme d'investissement sont faites avec le souci constant de préserver nos capacités budgétaires.

La réflexion va au-delà du seul exercice budgétaire 2015 avec une vision pluriannuelle des divers projets.

Soulignons qu'au-delà de l'audit d'accessibilité, nous avons trouvé en 2008 un patrimoine immobilier plutôt dégradé qui souligne le manque évident de suivi. Sous la mandature précédente, nous avons axé majoritairement les investissements sur des travaux conséquents d'isolation thermiques.

¹³ Comme par exemple le piétonnier vers le lycée qui a fait l'objet d'une décision municipale le 18 février 2008. Le 16 mars 2008 il n'y avait rien dans les cartons. Il en est de même pour les jardins partagés. L'idée a probablement surgit avant 2008, mais rien n'était acté.

A titre informatif le tableau suivant vous propose un récapitulatif des investissements relatifs aux services techniques.

n°16: Récapitulatif des biens d'équipement relatifs aux Services Techniques

EXERCICE 2009		EXERCICE 2010		EXERCICE 2011		EXERCICE 2012		EXERCICE 2013		EXERCICE 2014	
1 TRONCONNEUSE BEAL	560,14	1 DEBROUSSAILL EUSE SHINDAIWA + 3350 + TETE AUTOMATIQU E DE FIL	713,76	TRONCONNEUSE	2 096,58	1 AERATEUR ET ROULEAU PR MICRO TRACTEUR	4 923,92	RABOT MAKITA	255,07	RENAULT KANGOO	3 000,00
1 TRONCONNEUSE STIHL	687,70	1 DEBROUSSAILL EUSE STIHL + FR350 + TETE AUTO CUT	943,43	MOTOBINEUSE	1 190,00	2 DEBROUSSAILL USES	747,50	ELINGUES	142,27	MATERIEL PORTATIF ESPACES VERTS	3 600,00
1 ASPIRATEUR GRUAU	3 027,08	1 TONDEUSE TRACTEE KUBOTA	1 400,00	GIROBROYEUR	1 315,60	2 DEBROUSSAILL USES	837,20	ELINGUES	243,93	MATERIEL DENEIGEMENT	2 392,60
1 TONDEUSE FRONTALE ISEKI	21 392,00	1 ECHELLE PLATEFORME	566,01	PLATEAU TONDEUSE	1 279,72	1 DEHSERBEUR THERMIQUE	2 669,47	ECHAFFAUDAGE & ECHELLE	1 906,42		
1 DEBROUSSAILLEUR SHINDAIWA	510,00			TONDEUSE AUTOPORTEE GIANNI FERRARI	28 644,20	DREMEL ET COUTEAU	208,91	PULVERISATEUR DOSATRON 400L	3 588,00		
						PERCEUSE, PONCEUSE...	1 559,43	MULTIMETRES	150,46		
						OUTILLAGE ELECTROPORAT IF	326,11	MULTIMETRES	150,46		
								OUTILS COFFRE (visseuse+facom+perforat eur+marteaux+masette ...)	300,76		
								OUTILS COFFRE (visseuse+facom+perforat eur+marteaux+masette ...)	1 327,26		
Sous-total	26 176,92	Sous-total	3 623,20	Sous-total	34 526,10	Sous-total	11 272,54	Sous-total	8 064,63	Sous-total	8 992,60

EXERCICE 2009		EXERCICE 2010		EXERCICE 2011		EXERCICE 2012		EXERCICE 2013		EXERCICE 2014	
1 RENAULT MASTER	21 425,86	1 FOURGON MARQUE NISSAN	28 693,23	MICRO-TRACTEUR SHIBAURA ST333M	18 693,48	RENAULT MASTER DCI 100 CHVX	14 222,49			TRACTEUR	27 120,00
1 ATTELAGE PIAGGIO	415,86	MINI PELLE CANOPY AVEC REMORQUE	21 528,00	CAMION mascott 150.65 6.5T	45 208,80						
		1 CLIO 3 DCI	7 300,00	CAMION POLYBENNE + BENNE PLATE	43 630,08						
		1 CLIO 2,5 L DCI CAMPUS BLANCE	6 350,00								
Sous-total	21 841,72	Sous-total	63 871,23	Sous-total	107 532,36	Sous-total	14 222,49			Sous-total	27 120,00
TOTAL GENERAL	48 018,64	TOTAL GENERAL	67 494,43	TOTAL GENERAL	142 058,46	TOTAL GENERAL	25 495,03				36 112,60

Aujourd'hui et demain, nos équipements structurants et nos efforts d'entretien du patrimoine doivent répondre aux objectifs d'économie d'énergie, d'accessibilité et de sécurité.

Un certain nombre de travaux (menuiseries gendarmerie, 3ème âge, groupes scolaires, éclairage public,...) générant des économies d'énergie ont été éligibles aux CEE (Certificat d'Economie d'Energie) qui peuvent être utilisés pour des réductions de facture de consommation ou pour autre affectation.

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWh manquant.

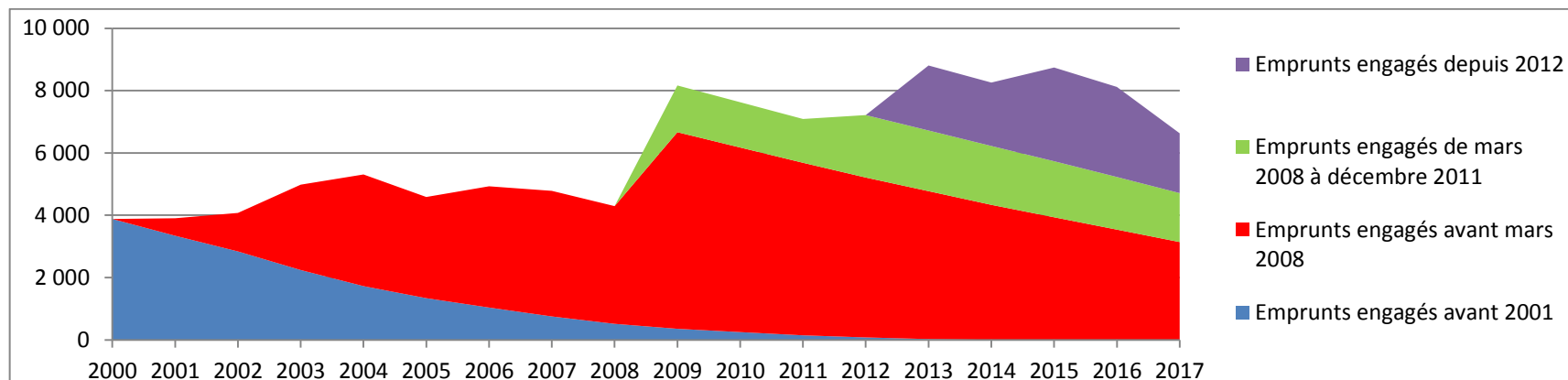
Les certificats d'économies d'énergie sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

Suite au succès de la première période (mi 2006 - mi 2009) pour laquelle l'obligation d'économies d'énergie était de 54 TWh, le gouvernement a souhaité proroger le dispositif pour une seconde période triennale. Celle-ci a débuté le 1er janvier 2011 et l'objectif d'économies d'énergies correspondant est de 345 TWh.

III.2 Etat de la dette

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette.

n°17: Stock de dette au 1^{er} janvier de chaque année



A stock de dette constant, on peut constater que :

- **la période 2000/2004** est marquée par un faible endettement de notre commune ; l'héritage de la mandature 1995/2001 était florissant. La dette était peu élevée, le foncier dont disposait la ville était important (Moulin de la Jalousie).

- **la période 2004 à 2008** vient limiter les investissements futurs. En effet la période 2006/2007 est marquée par un endettement de la commune important avec le lancement de la réalisation de l'école Eric TABARLY, les travaux de l'église et une perte par cession d'une partie de son patrimoine (vente du terrain du quartier « Moulin de la Jalousie » à une société immobilière sans prévision de logement social et en défiscalisation) sans contrepartie si ce n'est au détriment de la commune pour une perte de recettes comprise entre la somme de 1 625 000 € (si 50 € le m²) et 4 875 000 € (si vente à 75 € le m²). Sans compter le rond-point du Moulin de la Jalousie qui n'a bénéficié d'aucune subvention (369 442 €).

Ceci aurait pu générer une économie de charge d'emprunt se situant dans une fourchette de 100 000 € à 300 000 € par an ;

Ce choix de cession handicape lourdement le futur de notre commune dans sa politique d'investissement. En effet cette opération correctement négociée aurait donné de l'oxygène au budget d'investissement de la commune pour la décennie à venir. Aujourd'hui, la capacité d'investissement est faible au vu des remarques précédentes.

-**la période 2008/2015** : nous avons réalisé les terrains de sports, l'extension du restaurant scolaire, les travaux concernant les changements des fenêtres des écoles, des acquisitions pour les services techniques, extension du groupe scolaire Eric TABARLY, des travaux d'isolation thermique essentiellement dans les bâtiments scolaires et des travaux d'étanchéité, la rénovation de la halle...

Aujourd'hui, nous pouvons noter qu'au regard du Compte Administratif 2014 provisoire, l'encours de dette est de 975 €/habitant contre 881 €/habitant au regard de la strate de référence (ratio 2013). Le tableau ci-dessous retrace de 2000 à 2013 le montant de l'endettement par habitant.

n°18: Suivi encours de dette en €/habitant

Dates	2000	2001	2000/2001	2007	2008	2001/2008	2012	2013
Montant	643	581	-62	604	1149	568	1031	943

Sources :www.alize2.finances.gouv.fr

n°19: Récapitulatif des emprunts générant des annuités sur l'exercice 2014 et suivants

Année d'obtention	Organisme prêteur	Durée	Taux		Périodicité	Dette en capital	
			FRV	Index		à l'origine	au 01/01/2015
1997	CIL Habitat	20	F	Taux fixe à 1 %	A	4 161,86 €	678,29 €
1999	Crédit Agricole	17	V		A	42 065,56 €	1 572,68 €
1999	Crédit Agricole					15 397,35 €	1 761,04 €
1999	Crédit Agricole					35 520,62 €	0,00 €
2000	Crédit Agricole					13 968,39 €	500,21 €
2000	Crédit Agricole					74 011,87 €	351,90 €
2000	Crédit Agricole					21 651,73 €	2 758,52 €
2000	Conseil Général Haute Garonne	15	F	Taux fixe à 0 %	A	43 190,27 €	2 880,07 €
2000	Crédit Agricole	15	V	TAM+0.3	A	457 347,00 €	11 064,91 €
Sous-total						707 314,65 €	21 567,62 €

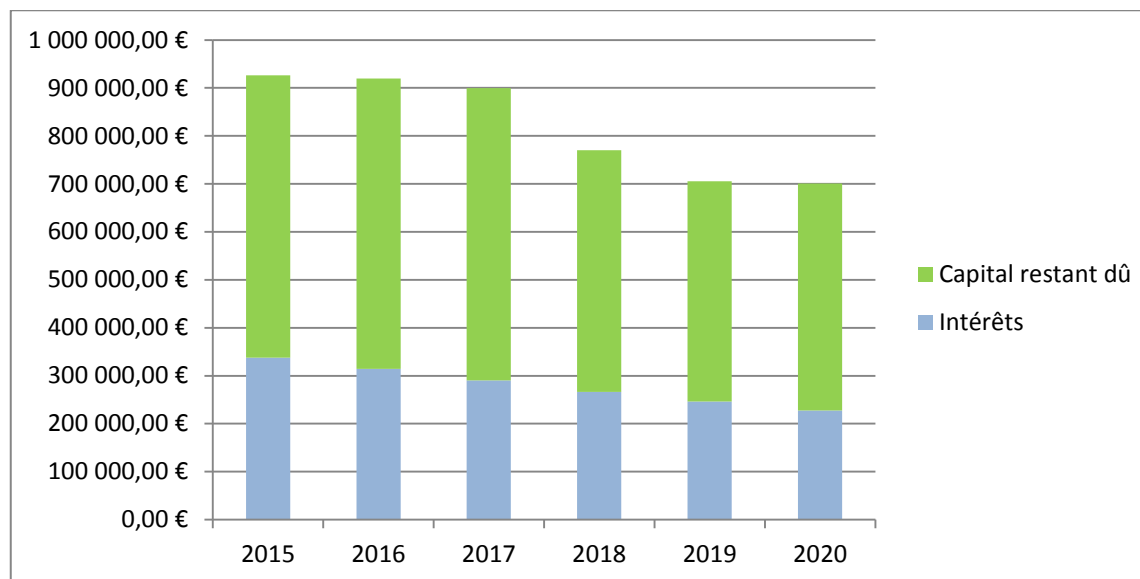
2001	SFIL/DEXIA	15	V		A	20 909,30 €	2 787,92 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		T	5 044,39 €	672,61 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		A	16 012,78 €	2 135,02 €
2001	SFIL/DEXIA	15	F	Taux fixe à 3,59%	A	27 452,29 €	3 660,30 €
2001	SFIL/DEXIA	15	V		A	3 618,15 €	723,63 €
2001	SFIL/DEXIA	15	F	Taux fixe à 3,63%	A	17 555,59 €	3 511,11 €
2001	Caisse d'Epargne	15	V	Tag 06 M+0.18	S	762 245,00 €	172 239,21 €
2001	Conseil Général Haute Garonne	15	F	Taux fixe à 0 %	A	69 364,30 €	9 249,18 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 3,90%	A	71 646,89 €	14 329,38 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 3,70%	A	41 792,97 €	8 359,95 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 3,40%	A	63 971,33 €	20 292,84 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 2,65%	A	35 017,20 €	9 337,92 €
2002	SFIL/DEXIA	20	F	Taux fixe à 3%	T	7 310,24 €	3 552,05 €
2002	Caisse d'Epargne	15	F	Taux fixe à 5.3 %	A	615 000,00 €	163 721,07 €
2002	Caisse d'Epargne	12	V	Euribor 12 M+0.14	A	300 000,00 €	89 739,19 €
2002	Caisse d'Epargne	12	F	Taux fixe à 4.6 %	A	315 000,00 €	105 702,40 €
2003	Crédit Agricole	15	F	Taux fixe à 4,30%	T	17 169,68 €	5 556,84 €
2003	Dexia CLF	20	F	Taux fixe à 4.1 %	S	900 000,00 €	561 757,43 €
2003	Dexia CLF	20	F	Taux fixe à 4.62 %	T	300 000,00 €	172 805,11 €
2004	SIVOM	15	R		A	8 886,48 €	3 632,19 €
2006	Dexia CLF	25	F	Taux fixe à 4.29 %	T	320 000,00 €	249 156,88 €
2006	Dexia CLF	15,5	F	Taux fixe à 4.29 %	T	80 000,00 €	53 977,35 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	474 576,40 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	474 576,40 €

2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.8 %	A	590 000,00 €	466 666,79 €
2007	Caisse d'Epargne	20	F	Taux fixe à 4.76 %	S	1 000 000,00 €	791 239,38 €
Sous-total						6 787 996,59 €	3 863 958,55 €
2008	Banque Populaire	20	F	Taux fixe à 4.84 %	A	1 500 000,00 €	1 187 445,09 €
2008	Crédit Agricole	20	V	TEC 5	S	630 000,00 €	557 342,95 €
2011	Conseil Général Haute Garonne	8	F	Taux fixe à 0 %	A	9 927,61 €	6 207,61 €
2012	Conseil Général Haute Garonne	8	F	Taux fixe à 0 %	A	28 620,20 €	21 466,20 €
2012	Caisse d'Epargne	20	Fixe et V	Fixe sur 20 ans à 3,55% et Fixe garanti 7 ans à 2,20%	A	2 058 000,00 €	1 910 278,47 €
2013	Caisse d'Epargne	5,5	F	4,55	T	30 672,96 €	25 648,37 €
2014	Conseil Général Haute Garonne	8	F	Taux fixe à 0 %	A	17 983,06 €	17 983,06 €
2014	Caisse d'Epargne	25	F	taux fixe à 3,35%	T	1 060 000,00 €	1 060 000,00 €
Sous-total						5 335 203,83 €	4 786 371,75 €
TOTAL GENERAL						12 830 515,07 €	8 671 897,92 €

n°20: Récapitulatif des emprunts regroupés par prêteurs générant des annuités sur l'exercice 2015

BANQUES	Montant du contrat	Dettes en capital au 01/01/2015	Montant échéance 2015
CIL INTERLOGEMENT	4 161,86 €	678,29 €	230,63 €
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	1 500 000,00 €	1 187 445,09 €	118 736,39 €
CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	10 201 346,35 €	5 786 707,77 €	615 074,03 €
CONSEIL GENERAL HTE-GARONNE	169 085,50 €	57 786,12 €	14 568,31 €
CRCAM TOULOUSE-MIDI TOULOUSAIN	1 307 132,20 €	580 909,05 €	53 983,83 €
CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 600 000,00 €	1 037 696,77 €	116 342,94 €
SFIL/DEXIA	97 902,74 €	17 042,64 €	6 632,98 €
SIVOM	8 886,48 €	3 632,19 €	779,09 €
TOTAL	14 888 515,13 €	8 671 897,92 €	926 348,20 €

n° 21: Evolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020



Ces indications montrent un décrochage de la dette à compter de 2018 dégageant une économie de 129 211,41 € en 2018. Cela s'explique par l'extinction de 4 emprunts en 2017 (1 du Conseil Général Haute Garonne d'un montant initial de 69 364,30 €, 2 de la Caisse d'Epargne de 615 000 € et 762 245 € et 1 du CIL de 4 161,86 €).

III.3 Quelques ratios

QUELQUES DEFINITIONS

EPARGNE BRUTE : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE NETTE : épargne brute moins annuité en capital des emprunts.

CAPACITE DE DESENETTEMENT : rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'année

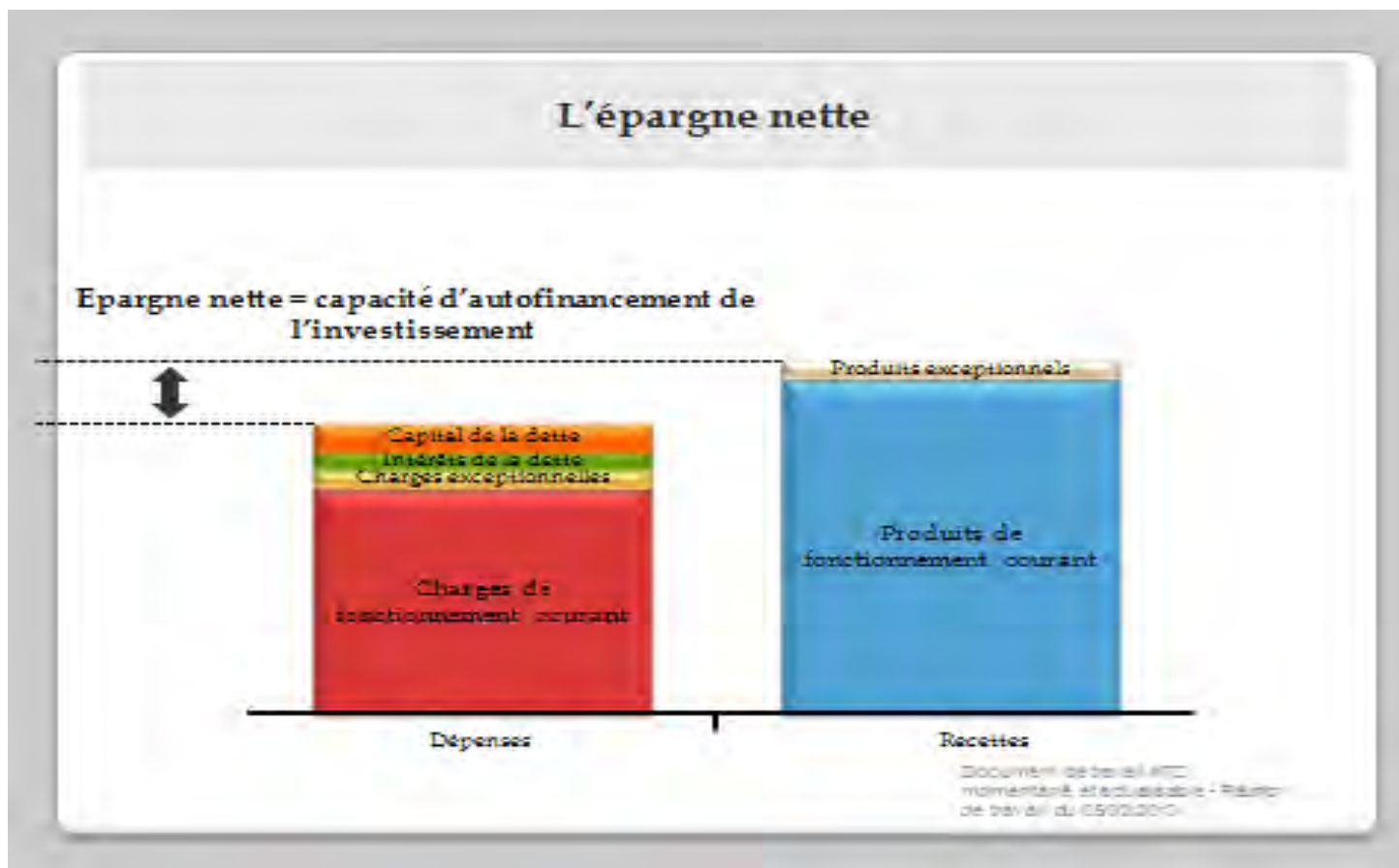
ENCOURS DE LA DETTE : cumul des emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette à long et moyen terme annexé aux documents budgétaires. Pour les besoins de l'analyse financière, il convient de le prendre en compte au 31 décembre de l'exercice.

Le tableau ci-dessous montre que la commune rencontre des difficultés pour respecter la règle prudentielle qui veut que l'épargne nette soit positive, c'est-à-dire que le capital des emprunts soit couvert par l'épargne brute. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Cependant, 2010 montre un redressement qui, même s'il se confirme en 2011 au regard des premières estimations, nous paraît encore fragile. L'année 2012, qui fait suite à quatre années de dotations réduites, marque le pas. Nos craintes se confirment sur 2012 et 2013, avec un léger redressement en 2014 malgré des contraintes financières fortes. Le contexte budgétaire à venir va nous contraindre à maintenir la rigueur en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. D'où l'importance de l'examen approfondi de tous les chapitres de dépenses pour poursuivre la réduction de celles-ci et l'optimisation des recettes.

n°22: Evolution de l'épargne nette (période 2005-2014)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne nette	19 942	-94 571	18 423	-150 711	-201 665	366 012	360 768	9 808	-259 617	66 744



Il convient de noter que suite aux efforts de gestion menés sur l'exercice 2014, le compte administratif se clôture avec un solde d'épargne nette positif.

Enfin, la capacité de désendettement qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Il montre qu'en 2010, elle se situe à un niveau convenable dans la mesure où l'on considère que la limite haute qui marque le seuil du surendettement se situe à 15 ans. Ceci s'explique par le choix fait de limiter les investissements pour réduire la sollicitation d'emprunt pour financer ceux-ci.

Cette situation se répète de manière cyclique au fil des années dans les structures des différents bilans financiers de la Collectivité.

En 2012, le ratio est nettement plus important et la dégradation se confirme sur 2013. Malgré une amélioration sur 2014, l'emprunt de 1 060 000 € contracté sur 2014 dégradera la tendance pour les prochains exercices.

n°23: Capacité de désendettement (période 2005-2014)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capacité désendettement (en année)	8,3	10,7	8,5	32,9	24,8	7,6	7,9	13,6	22,08	13,9

Notons que l'épargne brute (solde intermédiaire de gestion permettant de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital des annuités de dette) est un ratio sensible et très variable. La baisse de l'épargne brute sur 2008 et 2009 et la consolidation de l'emprunt Caisse d'Epargne de 2 058 000 € en 2012, est à l'origine de la dégradation de la capacité de désendettement sur la même période et plus particulièrement avec une incidence forte sur 2013, atténuée en 2014.

Ces éléments de rétrospective soulignent l'étroitesse du budget de la Commune.

Dans ce contexte, le financement de l'investissement est principalement assuré par l'emprunt, ce qui vient grandement limiter la politique d'investissement. La poursuite de la régulation des dépenses de fonctionnement, le tassement de l'impact des emprunts dès 2016/2017 ouvre des perspectives de retour à une période plus sereine.

Les tableaux ci-dessous donnent des informations sur les principaux investissements réalisés.

n°24 : État des réalisations de la mandature 2001/2008 qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation	Date lancement	Coût TTC	FCTVA	Coût hors FCTVA	Subventions	Coût résiduel
Éric TABARLY	2007	4 364 007,00	675 635,56	3 688 371,44	1 256 439,00	2 431 932,44
Rond point « Moulin de la Jalousie » (opération pour le compte de tiers n°4)	2007	369 442,34	0,00	369 442,34	0,00	369 442,34
PROJET BASTIDE	2007	291 835,00	45 181,89	246 653,11	0,00	246 653,11
GENDARMERIE	2007	1 826 292,00	282 746,53	1 543 545,47	0,00	1 543 545,47
SERVICES TECHNIQUES	2007	1 059 884,00	164 091,24	895 792,76	346 004,00	549 788,76
Tourne à gauche « Les Rossignols »	2008	244 307,38	0,00	244 307,38	0,00	244 307,38
EGLISE	2008	655 563,00	101 494,26	554 068,74	319 627,00	234 441,74
TOTAL		8 811 330,72	1 269 149,49	7 542 181,23	1 922 070,00	5 620 111,23

n°25: États des réalisations que nous avons lancées depuis 2008 et qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation	Date lancement	Coût liquidé au 31/12/2014	FCTVA	Coût hors FCTVA	Subventions	Coût résiduel
114- EXTENSION ECOLE TABARLY	2010	2 219 431	343 612	1 875 819	515 000	1 360 819
22-NOUVEAU REFECTOIRE	2010	385 428	59 672	325 756	110 293	215 463
118-AMENAGEMENT ECOLES	2010	444 155	68 764	375 391	130 096	245 295
121-IMPRIMANTE GRAND FORMAT	2010	19 501	3 019	16 482	5 686	10 796
21-ACHAT MOBILIER SCOLAIRE	2010	85 163	13 185	71 978	12 753	59 225
25-AIRE DE SKATE PARK	2010	137 912	21 352	116 561	0	116 561
31-TOITURE HALLE	2010	70 559	10 924	59 635	0	59 635
67-ACHAT VEHICULES	2010	186 607	28 891	157 717	24 958	132 759
69-FACADE FOYER 3 ^{ème} AGE	2010	83 533	12 933	70 601	1 980	68 621
117 - DEFIBRILLATEURS	2012	21 078	3 263	17 815	0	17 815
122 - MACS	2011/2012	310 128	48 014	262 114	0	262 114
123 - MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	2012	38 206	5 915	32 291	0	32 291
16 - Aire de jeux pour enfants	2012	75 866	11 746	64 121	0	64 121
32 - MOBILIER URBAIN	2012	28 493	4 411	24 081	0	24 081
36 - MATERIEL INFORMATIQUE	2012	119 540	18 507	101 033	1 638	99 395
47 - TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	2012	272 064	42 121	229 943	21 389	208 554

106- ACQUISITIONS FONCIERE	2012	405 442	62 770	342 671	0	342 671
PUP BARTHE ARAGON + EQUATION URBAINE	2013	272 254	42 150	230 104	-	
45- INTALLATIONS SPORTIVES	2013	379 176	58 704	320 472	64 322	256 150
106- ACQUISITIONS FONCIERE	2014	229 877	36 231	193 646	0	193 646
67-ACHAT VEHICULES	2014	30 335	4 781	25 554	0	25 554
47 - TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	2014	146 865	23 147	123 718	0	123 718
36 - MATERIEL INFORMATIQUE	2014	16 101	2 538	13 563	0	13 563
31-TOITURE HALLE	2014	497 962	78 484	419 478	73 115	346 363
TOTAL		6 475 678	1 005 134	5 470 543	961 230	4 279 210

NB : depuis le 1^{er} janvier 2014, le FCVTA est passée à 15,761% contre 15,482% auparavant. Au 1^{er} janvier 2015, il passera à 16,04%.

N'oublions pas les travaux de voirie comme les réalisations prises en charge par la CAM comme le rond-point ZAC ainsi que le piétonnier Eric Tabarly mais qui sont financés par la ville par le biais de fond de concours (cf. définition page 30).

Une gestion patrimoniale plus rigoureuse

A ce jour nous avons mis en place l'audit sécurité et accessibilité de tous les bâtiments publics. En 2011 et 2012, nous avons complété ces données par les DPE (Diagnostic de Performance Energétique) des bâtiments.

Nous donnons tout d'abord priorité à **la sécurité des bâtiments**.

En ce domaine nous avons commencé à exécuter des travaux de mise aux normes électriques du COSEC (en 2010), et nous avons poursuivis sur les écoles (en 2011 et 2012).

Pour 2013, des lignes de vie ont été installées sur l'église, la médiathèque. Le réseau d'assainissement de la gendarmerie (nouveaux locaux ancienne gendarmerie) a été modifié afin d'améliorer la liaison assainissement entre locaux. Par ailleurs, l'ensemble de l'isolation et de la VMC ainsi que les systèmes de chauffage ont été remplacés.

Par ailleurs, en lien avec le DPE, les menuiseries du foyer du 3eme âge ont été remplacées ainsi que les climatiseurs réversibles mairie, et les luminaires au COSEC ; cela afin d'optimiser l'éclairage et limiter la consommation énergétique.

La Directrice des services techniques et son Adjoint sont chargés d'assurer le suivi des préconisations en matière de sécurité (rapports) et d'en rendre compte à l'élu s'ils rencontrent des difficultés dans l'exécution de leur mission.

Pour la question de l'accessibilité, nous nous appuyerons sur l'étude que nous avons lancée en mars/avril 2011 avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) sur l'aménagement du cœur de ville et les propositions qui ont pu être faites à l'époque grâce à la participation de quelques Saint-Lysiens.

A noter qu'au 31 décembre 2014, tous les établissements recevant du public n'étaient pas rendus accessibles. De nouvelles dispositions législatives permettent aux collectivités de déposer auprès du Préfet des demandes de dérogation jusqu'à 6 ans. A compter de 2015, nous allons donc constituer un AD'AP (agenda d'accessibilité programmé) qui sera déposé en septembre 2015. Nous nous adjoindrons l'aide d'un bureau d'étude pour 11 610 € HT qui sera chargé de reprendre les diagnostics effectués en 2009 et établirons une programmation budgétaire en conséquence. (cf. cellule achat du 14 janvier 2015 où la société retenue est ACCEO. C'est d'ailleurs cette dernière qui nous avait accompagné pour le dossier diagnostic des bâtiments pour l'accessibilité.).

De 2015 à 2020, notre politique en matière d'investissement, en plus de ceux qui sont déjà engagés, continuera de s'inscrire dans une dynamique d'études, de concertation et de réalisations autour de :

- La poursuite de la réalisation des cheminements piétonniers et des pistes cyclables ainsi que de la voirie en renforçant les déplacements en sécurité et pour l'immédiat : le boulevard de la piscine, chemin de Vaysse, avenue de la famille LECHARPE (¹⁴),... ;
- L'accessibilité comme le ponton du lac (réalisé à cette date) et l'aménagement de la Mairie ;
- La création d'infrastructures sportives de plein air mais aussi une salle multi-sports (Moulin de la jalousie) ;
- Le projet « cœur de ville » avec la mise en place du Conservatoire du Patrimoine (avec les Associations du Moulin et celle d'Art Culture et Patrimoine et les études sur le devenir des locaux disponibles de l'annexe du Petit Prince) ;
- La poursuite des travaux sur l'assainissement collectif concernant la station d'épuration (projet station d'épuration végétalisée) et réseaux séparatifs ;
- La finalisation de la programmation des travaux nécessités pour la sécurité des bâtiments et l'entretien courant en s'appuyant sur l'état des lieux des bâtiments et sur l'audit accessibilité (programmation sur au moins 6 ans), les contrôles techniques et les indications des personnels des services techniques chargés du suivi des bâtiments, sans oublier tous les travaux pour les économies d'énergie ;
- Le positionnement du nouveau Centre Départemental Incendie et Sécurité (SDIS) sur la route de Toulouse ;
- La poursuite de la programmation de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Maison Médicale de Garde en lien avec les professions médicales et paramédicales locales.

Nous lancerons les études comme la Médiathèque/Cyberbase, la crèche (programme CAM avec un démarrage des travaux au cours du premier semestre 2015), l'aménagement de l'espace de loisirs Ayguebelle (boulodrome, lyonnaise, aire de jeux enfants, skate park, aire de repos,...), le développement de l'habitat autour du groupe scolaire Eric TABARLY pour rééquilibrer le territoire communal (programme lancé deuxième trimestre 2015 et livrables étalés de 2016 à 2017) avec à proximité un lotissement communal.

¹⁴ Pour ce dernier dossier l'examen par le commissaire enquêteur de l'opportunité de l'expropriation a été conduite. La réponse a été favorable. Il est resté au Juge de l'expropriation de mener à bien la procédure.

Ainsi pour 2015, notre volonté d'investissement se limitera à une enveloppe comprise entre 500 000 et 1 000 000 € (hors acquisitions foncières) et sera financée par :

- le virement de la section de fonctionnement (à minima à hauteur du remboursement du capital des emprunts) ;
- les subventions perçues ;
- les dotations ;
- le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe Valeur Ajoutée) ;
- les cessions ;
- et (ou) un emprunt d'équilibre.

Les restes à réaliser détaillés ci-dessous permettront de poursuivre certains projets lancés sur 2014. Ils sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice et pour lesquelles les crédits ont été régulièrement ouverts en dépenses et en recettes. Pour rappel les RAR 2013 pour 2014 s'élevaient à 260 935 € pour les dépenses engagés non mandatés et pour 588 706 € pour les titres (de recettes) à émettre soit un delta de + 327 741 €.

n° 26: LISTE DETAILLEE DES RAR 2014:

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
10	Dotations, fonds divers et réserves		105 092
204	Subventions d'équipement versées	75 000	
21	Immobilisations corporelles	6 285	0,00
23	Immobilisations en cours	4 206	
458109	Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	219	
106	ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	38 954	
123	MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	5 600	
31	TOITURE HALLE & TV REHABILITATION	140 458	
51	INSTALLATION BORNES INCENDIE	17 268	
36	MATERIEL INFORMATIQUE ACHATS	1 920	
47	TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	11 748	
52	DOCUMENTS D'URBANISME	716	
TOTAL		302 374	105 092

IV. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE

Le contexte est morose. La situation économique se dégrade.

Notre volonté est de maintenir la démarche de la maîtrise des dépenses initiée depuis notre prise de responsabilité en 2008 et qui sera poursuivie dans cette nouvelle mandature.

Nous poursuivrons la maîtrise de la consommation d'énergie car malgré l'augmentation du nombre de bâtiments et l'augmentation des zones relevant de l'éclairage public, nous avons diminué les consommations et de ce fait réduit l'impact des charges nouvelles liées à l'augmentation des tarifs. Le choix d'avoir volontairement mis en place dès 2008 un Conseiller Délégué à la maîtrise des énergies devenu en 2010 Adjoint au Maire, signe notre volonté politique en ce domaine. Les résultats sont là d'une année à l'autre. Des efforts sont encore à faire et nous mettrons en œuvre tout moyen pour continuer la sensibilisation des usagers des bâtiments publics.

A ce jour, l'Etat a décidé que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2015 est reconduit avec une hausse des bases de 0,9% pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties.

Contrairement à beaucoup de municipalités, nous avons fait le choix en 2008 et en 2009, de ne pas augmenter l'imposition afin de ne pas aggraver la situation des ménages. Nous voulions tout d'abord réduire les coûts cachés faute de marchés négociés et de manque de prévisions dans tous les secteurs de la commune. La maîtrise du chapitre 011 et la poursuite des investissements engagés par notre mandature précédente témoignent de cette volonté.

En 2010, nous avons pris la responsabilité d'augmenter le taux de l'imposition de 7% pour pouvoir mieux se positionner sur les investissements futurs.

Concernant la part communale, l'incidence sur la feuille d'imposition pour une habitation indexée sur la valeur locative moyenne, sans enfant à charge, a été de + 33 € pour la TH et + 46 € pour la TFB.

2011 a été une année de reconduction des taux TH, TFNB et TFB avec une hausse modérée de 0,98% et la création d'un abattement de 10% pour les foyers qui avaient sous leur toit une personne reconnue handicapée.

Concernant la part communale, l'incidence sur la feuille d'imposition, à valeur locative constante, sans enfant à charge, a été de + 4 € pour la TH et + 7 € pour la TFB.

2012 a été une nouvelle année de hausse modérée car la fiscalité des ménages a évolué de + 0,97 % par rapport à l'exercice 2011.

2013 a été une nouvelle année de hausse modérée car la fiscalité des ménages a évolué de + 1% par rapport à l'exercice 2012.

2014 a été une année particulière au regard du contexte électoral local qui s'est traduit par une reconduction des taux.

Le débat pour ce budget 2015 est ouvert.

Les nécessités d'accessibilité, de mise aux normes de sécurité des bâtiments, le déplacement sécurisé, la réalisation des espaces accessibles pour tous, le maintien d'une offre de service de qualité, constituent en soi des investissements incontournables qui concernent la plus grande majorité des habitants de notre ville de toutes générations confondues (enfants, jeunes, familles et personnes âgées).

Au vu des investissements nécessaires, la cession des biens communaux ne se réalisera qu'autour d'un projet (contrairement aux pratiques de la période 2001/2008). Nous examinerons toutes les hypothèses possibles pour limiter la hausse de l'imposition.

L'examen de la réintroduction des abattements famille sur les impôts locaux a été effectué. La mise en œuvre d'une telle décision entrainerait pour la collectivité une perte potentielle minimale de recette de l'ordre de 240 000 € (pour rappel la suppression en 2005 de cet abattement avait entraîné une recette fiscale à hauteur de 291 094 €). Dans un contexte économique tendu, face à l'incertitude de l'évolution des dotations d'Etat (déjà évoqué) et des politiques de participation par subvention des collectivités locales en réduction, la justesse de la gestion communale ne peut qu'écarter une telle hypothèse.

Il est des dépenses incompressibles et comme le montre cette note introductive au débat d'orientation budgétaire, nous sommes à un tournant important pour notre collectivité où les opportunités sont à saisir maintenant même si nous avons conscience de demander à toutes et tous un effort important.

Nous soulignons lors du DOB 2012 que *« 2012 constituait la dernière année charnière pour le Conseil Général. A partir de la période 2012/2014, il est plus que certain que les subventions seront revues à la baisse »*. Nous y sommes, et même au-delà, et les informations à ce jour en notre possession ne sont pas optimistes.

Avant toute décision, il nous apparaît nécessaire de visualiser l'évolution de la fiscalité locale en toute transparence. C'est ce que propose le tableau suivant.

n°27: Récapitulatif des taux d'imposition

	TH	TFB	TFNB	%	Commentaires
2000	14,55	20,97	112,55	0	
2001	14,55	20,97	112,55	0	
2002	15,29	22,03	118,25	5,07%	Augmentation des taux de 5,07 %
2003	9,99	13,89	77,26	-36,28%	Les taux ménages correspondant aux charges transférées sont votés par la CCM. La commune baisse ses propres taux. Le cumul CCM + commune correspond aux taux de l'année précédente.
2004	15,29	22,03	108,09	31,93%	La CCM devient CAM. La commune de SAINT LYS dispose à nouveau des impôts ménages (d'où taux identiques qu'en 2002, sauf pour la TFNB car la base a légèrement évolué). En contrepartie, la CAM récupère la TP.
2005	15,29	22,03	108,09	0	Entrée en vigueur de la suppression abatement général à la base. Ce qui équivaut en volume à une augmentation de + 8 % de l'imposition.
2006	15,29	22,03	108,09	0	
2007	15,29	22,03	108,09	0	
2008	15,29	22,03	108,09	0	
2009	15,29	22,03	108,09	0	
2010	16,36	23,57	115,66	7%	Augmentation de 7% de toutes les bases
2011	16,52	23,81	116,82	0,98%	Introduction de l'abattement de 10% pour les personnes reconnues handicapées et augmentation de 0,98 % de toutes les bases
2012	16,68	24,04	117,95	0,97%	
2013	16,85	24,28	119,13	1,00%	
2014	17,55	25,2	124,08	4,16%	Intégration fiscalité additionnelle SIVOM

Le tableau ci-dessus montre une majoration des taux de + 5,07 % en 2002. Il est à rapprocher du tableau n°12 qui concerne l'évolution de population avec + 27,8 % en 2002 et du tableau n°13 avec une augmentation des dotations de + 30,08 % sur la même année.

Soulignons pour notre part, que dans un contexte de crise, nous avons tout fait pour limiter l'augmentation du taux d'imposition, soit + 8,95 % sur la période 2008/2013 écoulée, contre 13% dans une conjoncture plus favorable au cours de la période 2001/2008.

La période 2001/2008 s'est déroulée dans un contexte économique favorable.

La période 2008/2014 s'est déroulée dans une période « contrainte » où malgré les économies recherchées et réalisées sur la section de fonctionnement, la seule croissance de nos finances vient de la variation de l'assiette de la fiscalité locale (fixée par l'Etat), de l'augmentation de la population, de la variation du taux d'imposition et pour ne pas alourdir la note, du report des investissements.

La période qui commence en 2015 et à minima jusqu'en 2017/2018 s'annonce encore plus difficile.

RAPPEL : Depuis 2014, la Commune de SAINT LYS ne participe plus au SIVOM par le biais d'une fiscalité additionnelle mais par le biais d'une participation supportée au chapitre 65. De ce fait, pour l'exercice 2015, le SIVOM dans un contexte de fermeture programmée, propose une participation à la baisse par rapport à l'exercice 2014.

INFORMATIONS :

Certaines personnes aux revenus modestes peuvent bénéficier d'office, sans démarche de leur part, d'une exonération totale de leur taxe d'habitation pour leur habitation principale. A défaut, un plafonnement de la taxe peut être accordé en fonction des revenus.

Par ailleurs en 2011 est entré en vigueur le principe d'abattement TH pour les personnes handicapées.

Afin de faire face à la régression de la participation de l'Etat dans le cadre des dotations même si le vecteur « augmentation de la population » vient réduire ses effets, il apparaîtra peut être nécessaire malgré des économies sur la section de fonctionnement et pour soutenir l'investissement en cours ou à venir, de prévoir une hausse du taux d'imposition dont le pourcentage sera déterminé lors de la présentation budgétaire du mois de mars.

Le fait de renforcer notre capacité d'autofinancement vient à terme réduire notre recours à l'emprunt à des taux avoisinants les 4 à 5,5 %, même si nos dernières négociations se sont avérées à un taux moindre (2,20 % garantis 7 ans pour une partie du prêt consolidé en 2012).

En résumé : Une projection dans le futur limitée par l'incertitude des financements publics

Cette note d'orientation budgétaire 2015, comme dit dans le préambule veut être un support au Débat d'Orientation Budgétaire nécessaire et obligatoire en étant la plus exhaustive possible pour tous les Elus.

La transparence budgétaire pour une vision partagée est le gage de l'exercice démocratique.

Il est une évidence pour tous que dans cette conjoncture socio-économique incertaine, nous devons poursuivre la maîtrise des dépenses, ralentir les investissements voire les différer, ceci pour limiter toute incidence sur l'imposition locale (seule ressource mobilisable dans l'attente de plus de visibilité) et rechercher toutes recettes potentielles (subventions ou participations tant sur la section de fonctionnement que d'investissement).

Le budget 2015 de notre commune se caractérisera par :

- la limitation des charges de fonctionnement ;
- le renforcement de notre capacité d'autofinancement ;
- le ralentissement des investissements.

La priorité sera donnée comme pour les derniers exercices aux actions et réalisations qui répondent à des critères d'hygiène de sécurité, d'accessibilité et d'économie d'énergie sans oublier la dimension humaine que sont l'exercice de la citoyenneté et celui de la solidarité pour continuer à bien vivre à SAINT LYS.

Cela ne nous empêchera pas de penser, de réfléchir, de proposer des orientations pour le SAINT LYS de demain en posant les « premières pierres » de ce futur.

Jacques TENE, Maire de Saint-Lys